

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Editeur-Propriétaire: LÉGER BROUSSEAU

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Affaire Aylward.

REPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 2 mars, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre, copie des témoins, des notes du juge, des requêtes pour le sursis ou la commutation de la sentence, et de tous les documents relatifs au procès et à la condamnation des Aylward, exécutés à Belleville, le 8 décembre 1862.

Par Ordre,

J. O. Bureau.

Secrétariat, Québec 8 mars 1863.

Toronto, 23 octobre 1862.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil un rapport des témoins, du verdict et de la sentence prononcée dans l'affaire de la Reine contre Richard Aylward et Mary Aylward, accusés du meurtre de William Munro.

En prononçant son verdict, le jury recommanda fortement les accusés à la merci de la cour, mais il ne fit pas connaître les motifs de cette recommandation, et je ne saurais dire, par conséquent, sur quel elle était fondée.

L'exécution des condamnés est fixée à lundi, le 8 décembre prochain. Je vais attendre avec hâte l'accusé de réception de ce rapport.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

Wm. H. DRAPER.

L'hon. Secrétaire provincial,

etc., etc., etc.

Acte d'accusation du meurtre de William Munro, dans le township de Montezgle, le 10 mai 1862.

La Reine vs. Richard Aylward et Mary Aylward.

1. ALEXANDER MONRO, assermenté.—Je réside sur la ligne de division de Montezgle et Wicklow, depuis le 16 mai 1861. Les prévenus vinrent deux mois après pour résider sur l'autre côté du chemin. Le défunt est mon père. Nous étions en bons termes avec les prisonniers lors de leur arrivée; mais il y eut quelques petits différends entre nous. J'aurais pu n'être allé que pour voir le défunt, mais j'ai été obligé d'aller plus loin. Le jour-là, à 4 heures après-midi, environ, le défunt et moi nous étions allés au champ de feu qui paraissait avoir été tiré sur le lot des prisonniers. Nous gagnâmes notre demeure et ma mère me dit qu'une de nos poules manquait. Le défunt et moi passâmes de l'autre côté du chemin. Le prisonnier Richard dit au défunt de s'en aller, mais ce dernier répondit qu'il ne s'en irait pas sans emporter la poule. Le prisonnier Richard se tenait en dedans de la porte de sa maison. Il dit n'avoir pas tué la poule, mais qu'il l'aurait voulu l'avoir tuée. Le défunt dit qu'il l'aurait voulu tuer alors dans son champ. Le prisonnier Richard prit un fusil, et tous trois nous allâmes sur son champ. Nous allâmes dans une direction ouest. Le devant de la maison du prisonnier fait face au sud, et le pignon à l'ouest. Le champ, je crois, était semé de blé. Le prisonnier Richard se retourna, le fusil dirigé vers le défunt, et ce dernier s'en saisit. Ils se tenaient l'un près de l'autre. Le bout du canon était tourné vers le défunt. Le prisonnier Richard mit la main droite dans sa poche et en tira un pistolet. Le défunt le lui fit voler de la main en disant de le ramasser.—Je lui demandai où il était?—Derrière toi, répondit-il. J'allai le chercher, et l'ayant trouvé, je me relevai en le tenant dans ma main. Je le ramassai à 11 à 12 verges de l'endroit où le défunt le fit voler de la main du prisonnier Richard. Lorsque je me relevai, le prisonnier était près de moi, son fusil à l'épaule gauche et me tenant en joue. Je me jetai à ses pieds, sur mes genoux. Il fit un pas en arrière, fit feu et m'a tué à la gorge et me blessa à la main gauche. Je le ramassai immédiatement à la maison. Le fusil était chargé à grenailles (cut lead)—vingt-six grains furent retirés de ma blessure. En nous rendant au champ, le défunt dit au prisonnier Richard qu'il ne s'occupait pas qu'il tuât ses poules dans ses blés, s'il ne les emportait pas. Lorsque je me relevai tenant le pistolet, je vis la prisonnière Mary à 11 ou 12 verges, au lieu où j'aurais laissé le prisonnier et le défunt luttant à qui resterait maître du fusil. Je ne vis pas alors le défunt ni la prisonnière avant de m'être retourné après avoir ramassé le pistolet. Je ne puis dire si elle avait une blessure au côté gauche de la tête et au bras. Il saignait beaucoup. La blessure était au-dessus du coule gauche. Il n'avait pas d'habit—il était nu, et ses chemises de chemise. Il n'est pas sorti de la maison, et ensuite est mort au bout de onze ou douze jours.

Contre-interrogé.—Le champ des prisonniers n'est pas sur le chemin Hastings. Il est sur un chemin qui traverse celui d'Hastings. Ils avaient, je crois, fait un abattis et semé du blé le printemps, peu avant cette occurrence. Nos deux maisons sont à environ deux acres et demi l'un de l'autre. Notre maison est à l'ouest de la leur. Nos poules étaient dans le champ de blé des prisonniers. Le défunt et moi sommes allés à la demeure des prisonniers. Le défunt était plus fatigué que moi de ce que le prisonnier Richard eût tiré sur les poules. J'ai vu la prisonnière Mary dans la maison, et ses enfants—deux s'amusaient à jouer,—et il y avait un bébé. Nous n'entrâmes pas dans la maison. Le défunt ne m'a pas demandé d'aller avec lui. Je suis allé de mon propre mouvement. Je ne cheminais pas avec le défunt, je le suivais à une petite distance. "Allez-vous-en," furent les premières paroles que j'entendis le prisonnier Richard dire au défunt, qui répliqua qu'il ne s'en irait pas sans avoir la poule ou sans savoir ce qu'elle était devenue. Le prisonnier Richard, sans avoir tué la poule, mais il ajouta qu'il serait content de l'avoir tuée. Le défunt dit: "Peut-être sont-elles à cette heure dans le champ." Alors le prisonnier Richard prit le fusil. Je ne lui ai rien vu mettre dedans. Nous nous dirigeâmes ensuite côte-à-côte vers le champ de blé. Le prisonnier Richard était à la droite du défunt et tenant le fusil de la main droite. Nous fîmes environ un acre et demi ou deux acres. Je vis le prisonnier se retourner avec le fusil. Je n'ai pas vu que le défunt ait d'abord essayé de s'en emparer. Le prisonnier ne portait pas le fusil à l'épaule. Je ne l'ai pas vu essayer de tirer la détente. Le défunt a saisi ensuite le fusil. Le défunt était le plus âgé, et je crois le plus fort des deux. Je n'ai vu ni l'un ni l'autre tomber. Je n'ai pas vu le défunt essayer d'empoigner le prisonnier Richard, mais essayer de lui ôter le fusil. Je ne suis pas intervenu. J'étais éloigné de 8 ou 10 pieds d'eux. J'ignore si le fusil était ou non ar-

mé. Je pensais que la vie du défunt était en danger. Le prisonnier Richard resta à la fin maître du fusil. Le prisonnier Richard tira à lui en allant à reculons et le défunt le suivait en tenant le fusil. Je n'ai jamais dit à personne que le défunt eût menacé les prisonniers. Pendant qu'il tenait le fusil avec sa main gauche, le prisonnier Richard tira avec sa droite un pistolet de sa poche. Le défunt fit voler le pistolet de la main du prisonnier Richard. Il était dans la poche droite de son pantalon. Un pistolet à deux coups et à canons rayés—les canons de 4 ou 5 pouces. Je me rendis à l'endroit où était le pistolet, et le ramassai; lorsque je me levai le prisonnier Richard était environ deux pieds en face de moi. Je n'étais retourné avec le pistolet à la main. Le prisonnier Richard fit ensuite quelques pas en arrière. Je me jetai à ses pieds avant qu'il eût fait ce mouvement. Je ne l'ai pas saisi ni essayé de le saisir. En me jetant à genoux, je me penchai un peu en avant. Je ne le regardai pas. Quant il fit feu, le fusil me touchait le dos—il était appuyé sur mon dos—et il fit feu. Je n'avais pas de gilet,—j'étais en manches de chemise. Quand le défunt entra, je ne lui appris pas que j'étais blessé. Le docteur vint quelques jours après que le défunt eût reçu ses blessures. Je n'ai jamais entendu dire au défunt que c'était sa faute ni que ces gens ne devaient pas être poursuivis. Le coroner vint quelques jours après la mort de mon père. Je ne puis dire exactement combien de jours après. Il n'y avait pas longtemps que le défunt était entré. Les prisonniers étaient couchés à la mort du défunt. Ils n'ont pas quitté le pays. Ma mère vit—pas ici. Je n'avais pas été dans de bien bons termes avec les prisonniers. Nous nous rencontrâmes sans nous parler. Je ne leur ai jamais joué de tours et n'ai rien fait non plus à une source qui se trouve auprès. Quand je suis allé avec le défunt chez les prisonniers, je ne leur ai pas parlé. J'emportai le pistolet chez moi. Il n'était pas armé alors. Je n'ai jamais couché le prisonnier en joue ni fait feu avec ce pistolet. Je le savais chargé. Il y avait quelque chose dedans. La capsule était dessus.

MARY ANN MACRAE, assermentée.—Notre habitation est séparée par un lot de celle des prisonniers, mais dans un autre township. Je ne souviens que le défunt a été blessé. La semaine précédente, les prisonniers étaient chez moi avec une faux qu'il n'aurait pas. Un de mes enfants demanda au prisonnier Richard s'il allait faucher, et il répondit affirmativement. Il n'y avait pas encore d'herbe. Il y avait encore un peu de neige. La prisonnière Mary ne parla pas. Elle tourna la meule et lui agita. Je pense qu'ils dirent que c'était la faux de Munro. Je n'ai revu ensuite la faux qu'à l'enquête. Les prisonniers vinrent à tout demeure le jour que le défunt fut blessé. Elle avait le fusil, et elle le chargea au bout de notre table. Lui, elle la faux. Elle a dit avoir coupé la tête au bonhomme et que Richard avait tiré sur elle. "Vous ne voulez pas dire que ce soit vrai?" s'il je répliquai. Elle répondit que c'était la vérité et me montra la faux. Elle tenait le taillant de mon côté et me fit voir le sang qu'il y avait dessus. Le taillant de la faux était émoussé là où se trouvait le sang. Elle lui donna la faux, prit le fusil, et y mit une capsule, et alors mon fils entra et lui dit de sortir, et ils s'en allèrent. La faux était, je pense, celle qu'ils avaient arguée. Elle avait un bout de la pointe de cassé. Je remarquai cela deux fois. J'allai chez Munro vers quatre heures. Je le trouvai étendu sur le plancher évanoui. Il y avait du sang sur tout le plancher, et une partie était à moitié couverte de sang et d'eau. Il avait une blessure sur le sommet de la tête, de laquelle le sang coulait, et une autre au bras. Il ne parla pas. Il parla le troisième jour après, quand j'y allai. Deux jours après, il n'a dit qu'il ne peut pas tenir le fusil; il était trop faible. Il mourut le 10me ou le 12me jour après qu'il eut reçu ces blessures. Il fut levé ensuite tous les jours jusqu'à sa mort. Il fut blessé le 16 et mourut le 28. Depuis son deuxième entretien avec moi, il m'a toujours dit qu'il ne vivrait pas; depuis cette époque il a toujours dit qu'il s'attendait à mourir et il parlait toujours de lui comme un homme qui va mourir, mais il ne m'a donné aucun détail sur la manière dont il avait été blessé. J'ai vu Margaret Munro le même jour que l'affaire eut lieu.

Contre-interrogé.—C'est l'hiver dernier que nous sommes venus du Bas-Canada. Il y a plus de 22 ans que j'habite ce pays. Les prisonniers vinrent chez nous après le dîner. Nos demeures sont à un quart de mille l'une de l'autre. Ils continuèrent à habiter leur demeure après la mort du défunt. Je ne suis pas parente des prisonniers. Je n'ai jamais eu de difficulté avec les prisonniers. Je n'ai jamais dit que je resterais en ville pour les voir vendre, ni rien de semblable.

3. ISABELLA MACRAE, assermentée. Je suis la fille du dernier témoin et je demeure avec elle. Je connais les prisonniers. J'ai connu le défunt et je me rappelle le jour qu'il fut blessé. Peu de temps auparavant, j'étais un soir chez les prisonniers. J'ai entendu la prisonnière Mary dire devant son mari qu'elle attirerait le défunt par-dessus la clôture, qu'elle se retirerait jusqu'à sa porte, que là elle prendrait un fusil ou un pistolet, tirerait sur lui, et le laisserait mort à la porte et qu'ensuite elle irait chercher deux hommes pour leur montrer jusqu'où elle avait été suivie par lui dans la porte de cour; que son mari pouvait lui servir de témoin, mais qu'elle ne pouvait pas témoigner pour lui. Je lui dis qu'elle n'avait rien à dire sur ce que j'ai dit et ce fut tout.

Contre-interrogé.—Nous étions en bons termes avec les prisonniers. Je ne suis pas allé chez elle après cet entretien qui eut lieu avant la bataille. Je ne me souviens pas d'avoir été chez elle après. Je lui ai parlé sur le chemin. Je ne fis pas beaucoup attention à cela dans le moment. Elle avait pour habitude de parler ainsi avec vantardise de tout ce qu'elle se proposait de faire.

4. WILLIAM JOHNSON, assermenté.—Je demeure, depuis le 27 mars, à environ 100 perches de l'habitation des Munro, dans le même township. Je me rappelle que le défunt a été blessé. J'ai vu les prisonniers ce jour-là à environ quatre heures de l'après-midi. Ils étaient sur la route venant de leur habitation. Elle portait un fusil, et lui traitait une faux. "William Munro est mort," dit-elle. "J'ai levé la faux, et lui en ai assésé un coup sur la tête, et comme cela ne suffisait pas, je l'ai frappé de nouveau. Je ne voulais pas le "rappier à la tête, mais au cou, pour lui couper la tête." Avec le fusil elle fit à la hauteur de mon cou un geste pour me montrer ce qu'elle avait voulu faire. J'ai dit que cela était malheureux. Elle répondit que cela avait été plus fort qu'elle. Ils continuèrent ensuite leur chemin. Je les suivis et les vis tous deux chez James Macrae. Le prisonnier Richard avait le fusil, et la faux était sur la table. James Macrae entra; la prisonnière Mary lui demanda des nouvelles du défunt et il lui dit qu'il était sérieusement blessé et qu'on ne pensait pas qu'il en réchapperait. Elle répondit: "Que Dieu veuille augmenter ses souffrances!" "C'est elle qui parla le plus dans ces deux occasions. Il dit peu de choses. Il se tenait près d'elle.

Contre-interrogé.—Je suis parent de Mary Ann Macrae. Je suis son neveu. La prisonnière Mary ne paraissait pas excitée. Il était environ 4 heures de l'après-midi; il y avait trois quarts de mille, à

peu près, pour se rendre à sa demeure. J'étais assis sur une pièce de bois, sur le bord du chemin, quand elle m'a parlé. J'étais chez elle quand elle fut arrêtée, le samedi de la semaine après que le défunt fut blessé. Il fut blessé un vendredi. Je ne suis pas allé dans la maison depuis. C'est le samedi après la mort du défunt qu'elle fut arrêtée. Je demeure chez mon oncle. Je n'ai pas de maison à moi. Je n'ai jamais eu la moindre difficulté avec la prisonnière Mary. J'ai entendu dire qu'elle avait obtenu un mandat pour me faire arrêter, mais je ne l'ai jamais vu.

5. MARGARET GLEYS, assermentée.—Je demeure à un mille et demi de l'habitation des prisonniers, dans Montezgle. Je me souviens que le défunt a été blessé. J'ai rencontré la prisonnière Mary sur le chemin après que le défunt fut blessé et avant sa mort. Elle sortait de chez elle. Elle me prit le bras et me demanda d'aller voir l'endroit où la bataille avait eu lieu, et aussi pour voir la coupe faite au chapeau de Munro. Je marchai jusqu'à une petite distance, et je vis le chapeau, mais je ne voulais pas aller plus loin. J'ai dit que cela allait lui causer de grands embarras. Elle répondit que non; que s'il était à recommencer elle ferait de même. Son mari n'était pas présent.

Contre-interrogé.—Cela se passait quelques jours après la bataille.

6. THOMAS GOLDEN, assermenté.—Je demeure sur le chemin de travers, à un mille et demi de l'habitation du défunt. Après que le défunt eut été blessé, je suis allé à la demeure des prisonniers, dans la matinée, je crois, que l'enquête fut tenue, ou dans la matinée précédente. Je vis la prisonnière Mary. Elle me dit qu'elle venait de voir le vieux chapeau mort, que s'il vivait elle lui couperait encore la tête, ainsi qu'à toute personne qui lui ferait quelque chose.

7. GEORGE SELBY, assermenté.—Je réside à 4 ou 5 milles de la demeure des prisonniers. J'ai entendu parler de la mort du défunt. J'étais chez les prisonniers le dimanche après qu'il fut entré. La prisonnière Mary m'a dit que le défunt était dans l'habitude de venir devant sa maison l'insulter et lui donner des coups injurieux, qu'elle s'en était venue un autre coup pour l'achever sur le champ. Le prisonnier Richard était présent. Je ne puis dire s'il l'a entendu. Peu après il apporta la faux et dit que c'était avec cela qu'elle avait fait le coup. Je ne suis sûr si elle était dans la chambre dans ce moment. La faux n'avait pas alors de manche. Quelques jours après la bataille, je vis le prisonnier Richard, et lui demandai à propos de quoi elle avait eu lieu. Il répondit que c'était à propos de volailles appartenant à Munro, qui était venue dans son champ de blé; qu'il avait entendu le défunt faire des menaces contre lui, et qu'il était déterminé à se tenir prêt; qu'il ôta la faux de son javellier et dit à sa femme que s'il avait besoin d'aide elle devait se servir de cet instrument.

Contre-interrogé.—Je réside depuis près de quatre ans à cet endroit. Je ne suis allé qu'une fois chez les prisonniers. Cet entretien eut lieu le dimanche après que le défunt fut entré. La prisonnière Mary était alors arrêtée. C'est pendant qu'elle était prisonnière que j'eus un entretien avec elle. Je ne suis pas constable. Mon entretien avec le prisonnier Richard eut lieu sur la route vis-à-vis ma demeure. Il n'a pas dit qu'il craignait Munro.

8. DR. AUGUSTUS A. YEOMANS.—J'exerce ma profession à Madoc, à 70 milles de la demeure du défunt, à 100 milles d'ici. Nous partîmes de Madoc, le samedi 31 mai, et nous arrivâmes dans le township du défunt à dix heures le lundi matin. Une enquête eut lieu le lendemain. C'est avec le dernier témoin que j'ai été le plus longtemps en contact. Le prisonnier Mary avait été arrêté le samedi précédent. Je demandai la faux; un des prisonniers l'apporta. Je demandai le fusil et on me le remit. Un homme assis à la porte avait le pistolet. Je pris la faux, qui fut enlevée par quelqu'un,—je ne sais qui—au moment où j'arrivais à une auberge en me rendant à Belleville. Je n'ai pas pu la retrouver.

DÉFENSE.

JOHN ROUS, assermenté.—Je réside sur un lot voisin du chemin Hastings. Je connaissais le défunt. Je l'ai vu après qu'il eut été blessé, le 8ème jour après, autant que je m'en souviens. Je conversai avec lui; il disait souffrir beaucoup et s'attendait à mourir. Je lui soufflai de faire arrêter les prisonniers. Je lui proposai d'aller chercher un médecin. Il refusa, disant que c'était inutile. Il dit qu'il n'aurait pas dû se mêler des affaires des prisonniers. Il me dit cela en réponse à l'avis que je lui avais donné de les faire arrêter.

REPLIQUE.

ALEXANDER MUNRO, interrogé de nouveau.—J'étais présent lors de l'entretien du défunt avec John Rous. Le défunt lui demanda d'aller chercher le docteur sauvage et Rous a dit qu'il irait le lendemain matin. Je fus là tout le temps de la visite de Rous. Je n'ai pas entendu Rous conseiller au défunt de faire arrêter les prisonniers, ni le défunt faire aucune réponse semblable. La maison est de 18 pied sur vingt.

Contre-interrogé.—Rous demeura là une heure ou plus. J'étais incapable de sortir du lit. Je n'étais qu'à 9 ou 10 pieds du défunt.

Je refusai d'entendre les témoignages sur ce que le défunt avait dit à l'égard des prisonniers ou de l'un ou de l'autre d'entre eux,—vu que cela n'avait pas été dit en leur présence,—à moins qu'il ne fut montré que les prisonniers connaissent ce qui avait été dit avant la lutte, pour la raison que tout ce qui aurait pu être dit ne pouvait influencer sur la conduite des prisonniers, s'ils n'en savaient rien.

Verdict—"coupables"—fortement recommandés à la clémence de la cour. Sentence—condamnés à être exécutés le 8 décembre 1862.

Wm. H. DRAPER, Juge en chef, C. des P. C. SECRETARIAT, Québec, 28 octobre 1862. Monsieur,—J'ai l'honneur de recevoir et de soumettre à son excellence le gouverneur-général, votre lettre du 23 du courant, au sujet d'un rapport sur l'affaire des détenus Richard et Mary Aylward, convaincus de meurtre aux dernières assises pour le comté d'Hastings et condamnés à être exécutés le 8 décembre prochain.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très-obéissant serviteur, E. A. MEREDITH, Sous-Secrétaire. Son Hon. W. H. Draper, J. C. C. P. C., Toronto. Belleville, 11 novembre 1862. L'honorable secrétaire provincial, Monsieur,—Je vous transmets ci-incluse une requête pour être soumise à son excellence le gouverneur-général, au sujet du procès de la Reine vs. Richard Aylward et sa femme, qui ont été jugés aux dernières assises de ce comté, et condamnés à être exécutés le 8 du prochain mois.

Cette requête est signée par une foule de personnes de notre localité, de toutes classes et de toutes religions, et par plusieurs hommes très-distingués et des plus influents dans le comté. On espère qu'elle aura l'effet désiré; car dans tous les cas, une commutation de peine en faveur de ces infortunés n'empêchera pas la justice d'être satisfaite. La lettre qui vous apportera cette requête doit vous en transmettre aussi une autre signée par l'ancien pasteur des prisonniers, et par des personnes résidant toutes dans le comté, sur le chemin d'Hastings à Madoc, cette dernière localité étant la plus rapprochée de l'endroit où demeuraient les prisonniers, et où ils sont bien connus. La requête est signée des deux côtés; la raison en est qu'elle a été signée à la campagne. J'espère qu'elle ne sera pas rejetée pour cela. Vous voudrez bien placer les deux requêtes sous les yeux de son excellence qui, j'en ai la conviction, prendra la peine de leur donner toute la considération et toute l'attention qu'exige l'importance du sujet. Auriez-vous la complaisance d'en accuser réception.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur, JOHN FINN. BELLEVILLE, 11 novembre 1862. L'honorable secrétaire provincial, MONSIEUR,—Vous trouverez ci-incluse une requête au sujet de l'affaire de la Reine vs. Aylward à laquelle j'ai fait allusion comme ayant été signée à la campagne. Vous êtes prié de la mettre avec l'autre sous les yeux de son excellence.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur, JOHN FINN. BELLEVILLE, 12 novembre 1862. L'honorable secrétaire provincial, MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous transmettre une requête adressée à son excellence en conseil demandant que la sentence de mort, prononcée contre les prisonniers Aylward, soit commuée. La requête parle par elle-même. Elle est signée par des citoyens de la plus grande intelligence et de la plus haute position dans ce comté, qui étaient tous présents au procès criminel et connaissent parfaitement les faits. J'ai pris la liberté de marquer au crayon, sur la requête, la qualité des signataires, en regard de chaque nom, et ceux-ci, aussi bien que moi, espérent fermement que son excellence en conseil fera miséricorde à ce père et à cette mère infortunés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur, JAMES KENNEDY. A Son Excellence le vicomte lord Monck, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, capitaine-général et gouverneur en chef des provinces du Canada, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard, etc., etc. La requête des soussignés expose respectueusement que deux personnes nommées Aylward (le mari et la femme) ont été trouvés coupables de meurtre, aux dernières assises du comté d'Hastings, et condamnés, par son honneur le juge en chef Draper qui présidait à l'instruction de la cause, à être pendus le huit de décembre prochain.

Qu'immédiatement avant leur procès, un nommé Moorman fut jugé aux mêmes assises pour avoir causé la mort d'une personne nommée Taylor, et contre toute probabilité Moorman fut acquitté; le public fut très-étonné de ce résultat, et l'on croit que cette surprise manifestée par le peuple fut cause de la condamnation des Aylward. Que les condamnés ont trois enfants au nombre desquels un est à la mamelle.

Ceux et l'individu (Munro) qui a perdu la vie, habitait un nouvel établissement appelé "le chemin Hastings", et résidait, lors de l'événement, à une distance de cent cinquante milles de Belleville, le chef-lieu du comté, dans une localité où il n'existe ni lois, ni magistrats, et où chacun croit devoir défendre par la force ses prétendus droits; et c'est là qu'ent lieu la lutte à la suite de laquelle Munro perdit malheureusement la vie. Qu'en conséquence, vos requérants demandent respectueusement que vu la recommandation pressante de la jury à faite des condamnés à la clémence de la cour, et vu les circonstances toutes particulières de l'affaire, il plaise à Votre Excellence, en conseil, commuer la sentence de mort prononcée contre les prisonniers, vu que le sacrifice de leur vie ne rachèterait pas celle de Munro, et que leurs jeunes enfants seront laissés orphelins et sans asile sur une terre étrangère. Et vos requérants ne cessent de prier.

ROBERT READ (Honorable,) et 89 autres. A Son Excellence le très-honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, capitaine général et gouverneur-en-chef de la province du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard, etc., etc., en conseil. La requête des soussignés expose humblement:—Qu'aux dernières assises de ce comté, Richard Aylward et Mary Aylward, sa femme, furent trouvés coupables de meurtre sur la personne d'un nommé William Munro, par son honneur le juge en chef Draper, président à l'instruction du procès, et condamnés à être exécutés le huit de décembre prochain.

Que le jury assermenté pour ce procès trouva les prisonniers coupables, mais les recommanda fortement à la clémence de la cour. Qu'il n'y avait aucune preuve positive ou directe contre les prisonniers, à l'exception de la déclaration faite par la prisonnière Mary Aylward, immédiatement après la lutte entre le défunt et les prisonniers, déclaration que vos requérants croient

fermement avoir été faite par elle dans un moment d'excitation, et sous l'influence de la colère, ne sachant pas ce qu'elle faisait ni ce qu'elle disait, et qui constitue, comme il est observé plus haut, la seule preuve contre les prisonniers. Qu'Alexander Munro, le fils du défunt, n'a pas voulu déclarer et n'a pas déclaré sous serment qu'il avait porté le coup fatal, non plus que les autres témoins produits par la poursuite dans le cours du procès. Que le défunt et son fils vinrent dans la maison des accusés et les insultèrent de la manière la plus provocante, et qu'après avoir été avertis de se taire et de quitter la maison des accusés, ils persistèrent à demeurer sur la propriété des prisonniers, et que si cela ne fut pas arrivé ainsi que la lutte qui en résulta bientôt après, William Munro n'aurait pas été tué.

Que le défunt et son fils se trouvaient engagés dans une lutte terrible avec Richard Aylward, sur la propriété de ce dernier, lorsque la femme Aylward vint à son secours, et porta, comme le croient les requérants, un coup au défunt; que celui-ci survécut 12 jours à la lutte, et les requérants croient que si sa blessure n'avait pas été rouvert par un charlatan sauvage des environs, le défunt serait encore vivant; la dite blessure, comme les requérants l'ont appris et le croient, avait été pansée par un voisin du défunt; et le malade était, après l'opération et jusqu'à ce que le charlatan eût été appelé, en bonne voie de guérison. Qu'un témoin appelé de la part des prisonniers jura que le défunt était à l'article de la mort lui avait dit qu'il ne désirait pas que les accusés fussent arrêtés, parce que c'était sa faute, et qu'il n'aurait pas dû se mêler de leurs affaires. Que les prisonniers ont trois jeunes enfants laissés à la charité publique, l'un d'eux étant à la mamelle et en prison avec sa mère. Que les prisonniers allèguent et vos requérants sont de cette opinion, d'après ce qu'ils connaissent de l'affaire, que les témoignages rendus contre eux sont faux quant au fond et aux faits, et ont été inventés pour l'occasion et dans le but de faire condamner les prisonniers à tout hasard.

Que l'opinion générale est que la prisonnière n'a pas tout son bon sens, et qu'elle est alléguée qu'elle est enceinte; que les prisonniers, à la connaissance de vos requérants, ont jusqu'ici joui d'une bonne réputation tant sous le rapport de l'honnêteté que sous celui de la bonne conduite. En conséquence, vos requérants demandent que la sentence de mort prononcée contre Richard Aylward et Mary Aylward, sa femme, soit commuée en un emprisonnement au pénitencier, ou en tout autre châtiment qu'il plaira à Votre Excellence d'imposer; et vos requérants ne cessent de prier. EMMUND B. LAWLER, Prêtre Catholique Romain et ancien pasteur des prisonniers, et 150 autres. Une autre requête semblable à la précédente, signée par le Rév. Michael Brennan et 273 autres. BELLEVILLE, 22 nov. 1862. A l'honorable secrétaire provincial, MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse une autre requête au sujet du procès de la Reine vs. les Aylwards, signée par la femme et le fils du défunt, et de vous prier de la mettre sous les yeux de son excellence le gouverneur-général. J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur, JOHN FINN. Accusé de réception en date du 24 nov. 1862. A Son Excellence Lord Vicomte Monck, Gouverneur-Général de l'Amérique du Nord, etc., etc., etc. Plaise à Votre Excellence: Les soussignés, veuve et fils de feu William Munro, qui a été tué par Mary Aylward dans le mois de mai dernier, prient très-humblement et avec beaucoup d'instance Votre Excellence d'exercer sa royale prérogative de miséricorde en faveur des condamnés Richard et Mary Aylward, qui sont maintenant sous le coup d'une sentence de mort à Belleville, en commuant la dite sentence en un emprisonnement à vie au pénitencier provincial, ou pour le terme que Votre Excellence jugera à propos; et vos humbles serviteurs prient toujours le Tout-Puissant de répandre sur Votre Excellence ses meilleures bénédictions. CHRISTINA X MUNRO, marque, ALEXANDER MUNRO. Je certifie par les présentes que la requête qui précède a été signée en ma présence le 15 de novembre, par la veuve et le fils de William Munro, la requête leur ayant d'abord été lue et expliquée à tous deux,—et aussi, que cette pétition a été suggérée par une expression spontanée de regret de la part de la veuve et du fils, à l'approche de l'exécution des condamnés. M. P. HAYES, Agent du gouvernement pour le chemin Hastings, Belleville, Montezgle, 15 novembre 1862. BELLEVILLE, 27 novembre 1862. L'honorable secrétaire provincial, Monsieur, J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse une requête que j'ai reçue hier soir et qui a été signée dans la localité où le meurtre a été commis, (affaire des Aylward). J'espère que vous la metrez sous les yeux du gouverneur-général. Je vois qu'elle est signée par quelques-uns des témoins qui ont comparu de la part de la couronne. J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur, JOHN FINN. A Son Excellence le très-honorable CHARLES STANLEY, vicomte MONCK, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc., en conseil. Plaise à Votre Excellence: Nous soussignés, résidant sur le chemin Hastings, sollicitons humblement Votre Excellence en conseil en faveur des infortunés Richard Aylward et sa femme, Mary Aylward, qui ont été trouvés coupables de meurtre sur la personne de William Munro, et pour lequel crime ils ont été condamnés à mort par son honneur le juge aux dernières assises de Belleville. Ils doivent être exécutés le 8 décembre prochain. Et nous demandons humblement qu'il plaise à Votre Excellence épargner leur vie et commuer leur peine de mort en un emprisonnement à vie,

ou à l'exil dans quelque pays éloigné. Nous ne demandons qu'un acte de clémence. ROBERT ELLIOT, et 70 autres. Chemin Hastings, Bureau de Poste de Tara, 27 octobre 1862. B. S.—Accusé de réception en date du 29 novembre 1862. [Télégramme.] Québec, 18 décembre 1862. A M. le shérif Moodie, Belleville: On dit que Mme. Aylward est enceinte. Faites-la visiter par un médecin assisté d'une ou deux matrones expérimentées. Faites-en un rapport officiel aussitôt que possible par la maille. Mais communiquez-moi le résultat aussitôt par un télégramme. J. S. MACDONALD. BUREAU DU SHÉRIF, Belleville, 2 décembre 1862. Monsieur, En réponse à votre télégramme d'hier, j'ai l'honneur de vous dire que, suivant vos instructions, je me suis adressé au docteur Hope, le médecin de la prison, et il a, accompagné de Mme. Dafe, la femme du géolier, visité la prisonnière, Mme Aylward, et ils sont d'avis qu'elle n'est pas enceinte. Vous trouverez ci-incluse le certificat du docteur Hope et de Mme. Dafe. J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très-obéissant serviteur, J. W. DUNBAR MODIE, Shérif, comté d'Hastings. L'honorable John Sandfield Macdonald, Procureur-Général, Québec. BELLEVILLE, 2 décembre 1862. Nous certifions avoir aujourd'hui visité madame Aylward, maintenant détenue en prison pour meurtre, et nous sommes tous deux d'opinion, d'après sa propre déclaration et notre visite personnelle, qu'elle n'est pas enceinte. W. HOPE, chirurgien. ANN DAFE. [Par télégramme de Belleville, 6 décembre 1862.] A l'hon. secrétaire provincial. Pétition demandant un sursis d'un mois,—affaire Aylward,—envoyée hier. J. FINN. Démarches à l'occasion du télégramme de M. Finn, du 2 décembre 1862. SECRETARIAT, 6 déc. 1862. Remis à l'honorable procureur-général du Haut-Canada, le télégramme de M. Finn, ci annexé, en date d'aujourd'hui. Par ordre, E. A. MEREDITH, Sous-Secrétaire. Je n'ai aucune observation à faire sur le télégramme. J. S. MACDONALD. 6 déc. 1862. BELLEVILLE, 5 décembre 1862. L'honorable secrétaire provincial:— J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse une requête demandant qu'il soit accordé un sursis d'un mois à l'exécution des prisonniers Aylward, vu qu'ils ne sont pas encore prêts à paraître devant Dieu. Il est ici remarqué que la justice aura son cours et c'est pour cela que j'envoie cette requête. Je vous prie de ne pas retarder à la mettre sous les yeux du gouverneur, vu que lundi prochain est le jour fixé. J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur, JOHN FINN. P. S. Puis-je vous demander une réponse par le télégramme? (Répondu à J. F., par le télégramme, 8 décembre 1862.) A Son Excellence, Charles Stanley, Vicomte Monck, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine Général et Gouverneur en chef de la Province du Canada, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince Edouard, etc., etc., La requête des soussignés représente humblement, Qu'ayant appris par la rumeur que la demande des requérants dans l'affaire des Aylward a été rejetée par Votre Excellence, ils sollicitent la permission d'exprimer leur étonnement et leur surprise sur ce résultat et de représenter ce qui suit: Que les principaux témoins de la couronne, savoir:—ceux qui ont juré avoir vu agripper la faux ainsi que Isabella McKen, se sont trompés et l'on croit qu'ils feront un affidavit à cet effet. Que les prisonniers, croyant fermement que leur sentence serait commuée, parce qu'on leur en avait donné l'espérance, ne se sont pas préparés à paraître devant Dieu. Qu'pour ces raisons, vos requérants demandent un sursis d'un mois à l'exécution des Aylward, pour donner aux prisonniers le bénéfice de l'affidavit ci-haut mentionné et de tout autre fait qui pourrait atténuer la peine prononcée contre eux, et s'ils doivent être exécutés, pour leur permettre de se préparer à paraître devant Dieu. Et vos requérants ne cessent de prier. 5 décembre 1862. JOHN P. McDONELL, Et 7 autres. Je suis convaincu que les prisonniers ne sont pas en état de subir l'exécution lundi prochain, vu qu'ils ne sont pas préparés à paraître devant Dieu. MICHAEL BRENNAN, Pasteur. SECRETARIAT, Québec, 9 décembre 1862. Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre du 5 courant, avec la requête qui l'accompagnait, demandant un sursis d'un mois à l'exécution des Aylward, n'est parvenue à ce bureau qu'hier. Suivant votre demande, j'ai sur le champ accusé réception de votre communication par le télégramme. Je dois ajouter que votre télégramme du 6 courant a été, aussitôt reçu, mis sous les yeux des juristes de la couronne. J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très-obéissant serviteur, E. A. MEREDITH, Sous-Secrétaire. John Finn, écr., Belleville, H.-O.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, Québec, vendredi, 3ème jour de décembre 1862.

Présent : Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil. Il a plu à Son Excellence mettre devant le Conseil les notes des témoignages prises par l'honorable juge-en-chef Draper, dans l'affaire des Aylward, qui ont subi leur procès aux dernières assises de Belleville, dans le comté de Hastings, pour le meurtre d'un nommé William Munro, et qui, ayant été trouvés coupables de crime, ont été condamnés à mort, la sentence devant être exécutée lundi, le 3ème jour de décembre courant.

WM. H. LEE, Greffier, Conseil Exécutif.

CANADA.

QUEBEC, 18 MARS 1863.

Les Chambres.

Séance de lundi.

Lundi à l'ouverture de la séance dans le conseil législatif, le président a informé la chambre haute qu'il avait reçu de l'assemblée législative un message avec un projet de loi pour amender l'acte relatif aux écoles séparées dans le Haut-Canada.

Sir E. P. Taché se leva et dit que si aucun membre du Haut-Canada ne voulait prendre la mesure sous ses soins il s'en chargerait lui-même; mais il exprima l'espoir que parmi les membres du Haut-Canada qui ont un grand nombre de catholiques dans leur collège électoral, il s'en trouverait qui se feraient un devoir de prendre la mesure sous leur protection.

M. McCrae se leva alors et proposa que le projet de loi fut lu pour la seconde fois jeudi, demain.

Nous espérons que la chambre haute fera moins d'opposition à la mesure de M. Scott que lui en a fait la chambre basse.

Sur motion de sir N. F. Belleau il a été résolu que, dorénavant, sur les trois cent cinquante copies qu'on fait imprimer de chaque projet de loi privé, cinquante seraient imprimées en français, sans dépenses additionnelles pour les personnes qui les font introduire.

Quelques projets de loi ont passé par leur seconde ou troisième lecture et le conseil s'est ajourné.

Dans la chambre d'assemblée, une longue discussion s'est élevée sur une motion de M. Walsh demandant la production du rapport du greffier de la paix du comté de Norfolk donnant la liste des magistrats qualifiés, et copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les autorités du comté relativement à la nomination des juges de paix. M. Walsh a dit que dans les dernières nominations, plus de vingt anciens magistrats avaient été privés de leur charge et, à son opinion, sans motifs suffisants.

La discussion sur ce sujet a duré plus de deux heures. Enfin la motion a été adoptée, le ministre ne s'y opposant pas.

Une motion de M. Joseph Dufresne demandant la production d'un rapport exact des octrois en faveur de la colonisation fut adoptée sans opposition, ainsi qu'une autre motion de M. White demandant la production des correspondances échangées entre le gouvernement, la compagnie du Grand Tronc, les agents provinciaux et autres personnes, au sujet du chemin de fer du Grand Tronc et des lignes subsidiaires du Haut-Canada.

M. Cartier a ensuite demandé copie de la commission nommant des délégués pour s'enquérir des état et condition de chaque branche du service public, copie des instructions données à ces commissaires et enfin copie de la correspondance échangée entre ces mêmes commissaires et le gouvernement.

L'hon. premier-ministre dit que le gouvernement se rendrait avec plaisir à la demande qui venait d'être faite.

Quelques remarques de l'hon. premier-ministre donnèrent lieu à une discussion moitié sérieuse, moitié badine dont M. M. Cartier, McGee, J. S. McDonald et Dunkin firent à peu près tous les frais.

A la fin de la séance le projet de loi de M. Taschereau pour amender l'acte relatif à la division du Bas-Canada en comtés, fut lu pour la troisième fois et adopté.

La chambre s'ajourna à minuit moins un quart.

Séance de mardi.

Hier le Conseil législatif et la Chambre d'Assemblée se sont ajournés, le premier vers quatre heures, et la seconde à sept heures et demie, en honneur de la fête nationale des Irlandais, la St. Patrick.

Dans les deux cha nbres quelques projets de loi ont été lus pour la première ou seconde fois, et c'est à peu près tout ce qui a été fait.

L'affaire Aylward.

Nous avons enfin reçu hier les documents relatifs à l'affaire des infortunés Aylward, et nous nous empressons de les mettre intégralement sous les yeux du public. Nous les discuterons vendredi. Disons en attendant qu'après en avoir pris lecture nous n'avons pu nous défendre d'une profonde tristesse. Nous nous demandons encore quelles indignes passions ont été mises en jeu, que les ressorts on a fait jouer pour qu'une acensation, qui ne repose que sur des témoignages dont les incohérences et les contradictions sautent aux yeux tout d'abord, ait pu amener la condamnation à mort et l'exécution de ces deux infortunés.

Le Maire de Québec.

Nous lisons dans la Chronique de ce matin : " Sur la liste des personnes qui ont assisté au lever royal tenu le 25 dernier par Son Altesse Royale le Prince de Galles, nous trouvons le nom de Thomas Pope, Ecr., Maire de Québec, présenté par Sa Grâce le duc de Newcastle. Nous devons mentionner aussi que Son Honneur a reçu de la vicomtesse Palmerston l'honneur d'une invitation pour le 25 dernier.

La Saint-Patrice.

Hier, nos compatriotes d'origine irlandaise chômaient leur fête nationale. Dans la matinée une messe solennelle a été chantée dans l'église St. Patrice. Le sermon de circonstance a été fait par le Rév. M. Meagher. La fête s'est terminée par une soirée donnée à la salle de musique de la rue St. Louis, sous les auspices de l'Institut catholique et littéraire de St. Patrice.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une série d'articles sur la peine de mort, qu'un ami de notre feuille, non moins distingué comme écrivain que comme penseur, veut bien nous adresser.

On ne saurait trop attirer l'attention du lecteur sur des écrits de ce genre, alors que les sophistes, les romanciers et les humanitaires, gens qui pour la plupart n'ont d'autre règle que leur orgueil et les caprices de l'imagination, jettent incessamment à tous les vents leurs erreurs et les opinions les plus dangereuses.

Il importe de prémunir les esprits droits contre ces élucubrations et ces billes-cées de cerveaux creux ou malades, et voilà pourquoi nous accueillons avec une vive reconnaissance les articles de notre correspondant dont les sérieuses et solides études nous sont un sûr garant qu'il ne dira rien qui ne soit pesé au poids de la saine doctrine.

La peine de mort.

Les adversaires de la peine de mort, dans la presse comme dans le parlement, paraissent croire qu'il leur suffit d'affirmer leur opinion gravement énoncée pour se dire maîtres du terrain et grands bienfaiteurs de l'humanité. Examinons de près leurs prétentions selon la simple logique et le sens commun.

Voici d'abord un journal du parti qui, à la première nouvelle que les infortunés époux Aylward ont été exécutés, étant peut-être innocents, s'écrie : " Il n'en faudrait pas plus pour faire abolir la peine de mort."

Sans doute, si la peine de mort avait pour but d'ôter la vie aux innocents, il ne faudrait pas même qu'elle fût infligée dans un seul cas pour en déplorer l'existence et les suites fatales. Mais, dans le cas des Aylward, qui est chose jugée, il ne faut pas moins qu'un autre jugement pour décider de nouveau s'il y a eu innocence ou non. Jusque là, il peut y avoir eu erreur, mais, légalement parlant, la justice humaine a fait son rôle selon les lois du pays. Quand, par un nouveau jugement, s'il doit avoir lieu, il sera prouvé que cette justice s'est trompée, ou s'est même rendue criminelle par un jugement inique, alors la loi du pays sera appliquée à ce nouveau cas; et les coupables, s'il y en a, devront subir la juste peine qu'ils méritent. Quant aux infortunés qui auront été victimes de l'erreur ou de l'iniquité, ne pouvant malheureusement être remis en possession de la vie, du moins devraient-ils être remis en possession de leur innocence et de leur honneur. La mort, hélas ! qu'ils auront subie injustement, entre dans les secrets de Dieu, qui aura compensé par une vie sans fin dans un monde meilleur la perte que ces infortunés ont faite ici-bas de la vie si courte et si traversée qu'on y possède. Voilà du moins ce que nous enseignent la religion et la saine raison dans ces circonstances déplorables. Après cela, comme les coupables amenés devant les tribunaux seront toujours plus nom-

breux que les innocents, il s'ensuit que la peine de mort, faite pour les coupables et non pour les innocents, doit rester ce qu'elle est tant qu'il y aura des coupables à punir. Autrement, il ne nous reste qu'un moyen d'accuser la peine de mort et d'en demander sensément l'abolition, c'est, comme on l'a dit en deux mots qui valent toute une thèse sans réplique, c'est de supprimer les assassins. Car c'est bien à ce genre de monstres que cette peine est due légitimement. Nous expliquerons plus bas pourquoi.

Le même journal, sachant que sa thèse libérale et démocratique en faveur de l'abolition de la peine de mort, n'a point généralement dans le pays, parmi les canadiens-français instruits et à vrais principes, un crédit bien marqué, a eu soin jusqu'ici de ne procéder dans sa thèse que par voie d'entrefflets, tel que celui que nous venons de citer au sujet des malheureux Aylward; ou encore par des citations de quelques poésies étrangères, ou enfin par la reproduction en entier des discours de nos législateurs partisans de cette thèse.

Ainsi on a cité une pièce du poète Turqueti. Ce pouvait être une autorité auprès des lecteurs catholiques; car le nom et beaucoup d'œuvres de ce poète passent pour catholiques. Cependant on peut et on doit se demander d'abord, avant de donner son entier assentiment à Turqueti, si la pièce est bien de lui? à quelle époque et dans quelle circonstance de sa vie il l'a faite? enfin, si les poètes, hommes de sentiment et d'imagination avant tout, sont bien les juges naturels de cette question? Et puis, un poète ou deux, ou trois, avec une demi-douzaine de romanciers, de libéraux sans limites et d'utopistes sans boussole, tels qu'il y en a tant aujourd'hui, qu'est-ce que cela fait à la légitimité et à la nécessité de la peine de mort? Qu'est-ce encore que cela fait, comme autorités, en face des théologiens, des philosophes, des publicistes chrétiens qui, plus que ces autorités indépendantes et peu profondes, ont mission d'enseigner ce qui convient où ce qui est utile et nécessaire à la société chrétienne?

Parce que la plupart des adversaires de la peine de mort semblent ignorer ou mépriser ces hautes autorités, se contentant d'affirmer leur ipse dixit, ou celui non moins frère de leurs modèles ou de leurs maîtres, s'en suit-il que les gens sérieux, les catholiques, les sincères, les hommes mieux instruits doivent laisser là, sur un sujet si important, les autorités seules compétentes pour se ranger du côté des poètes, des indépendants et des romanciers? Allons donc! En Canada, il n'y a pas encore heureusement de telles séductions, de pareils entraînements; et il importe souverainement d'empêcher qu'ils y prennent droit de bourgeoisie. On peut, à la vérité, amener ces choses en Parlement et dans le domaine de la presse, mais il reste encore tant de vie lucide et ferme en dehors de ces deux foyers, composés d'éléments si divers, que la masse canadienne-française peut, de cœur et d'esprit, demeurer saine et intacte sur ce point. C'est pourquoi, encore une fois, il faut s'élever contre l'erreur qui veut prévaloir, afin de tenir cette masse toujours en moyen de faire justice des nouveautés dangereuses qu'on veut lui échanger à la place de ses principes éprouvés et sûrs.

Quant à Turqueti, il est méconnaissable dans la pièce dont nous venons de parler. Nous étions rendu aux deux tiers de la lecture de cette pièce, que nous croyions lire de nouveau la fameuse lettre de Victor Hugo.

Ouvriers français dans la détresse.

Nous sommes priés d'informer le public que le comité central, chargé d'organiser la souscription en faveur des ouvriers français, s'est définitivement constitué de la manière suivante :

M. Jolicœur (pro-maire), M. le grand-vicaire Cézenn, le révd. M. Adamson, le baron Gaudrée Boilleau, l'hon M. J. Canchon, sir Etienne Taché, M. M. Joly, M. P. P., M. L. G. Baillargé, M. G. B. Symes, M. J. B. Forsyth, M. G. Desbarats, M. R. S. M. Bouchette, le Dr. Marsden, M. P. Fortin, M. L. J. C. Fiset et M. E. H. Parent.

Ce comité s'est assemblé lundi dernier à l'Hotel-de-Ville et a décidé qu'on formerait des sous-comités recrutés parmi les citoyens des différents quartiers. Une circulaire a été adressée à toutes les personnes dont on réclame le concours pour la composition des sous-comités en question : on les prie de vouloir bien assister à une séance générale qui sera tenue jeudi prochain, le 19 mars, à l'Hotel-de-Ville, à 7 heures du soir, et comme il s'agit d'affaires pressantes pour lesquelles leur présence est indispensable, on espère qu'elles se feront toutes un devoir de s'y rendre.

On lit dans le Courrier de St. Hyacinthe :

" Monsieur de LaBruère s'est rendu aux sollicitations de ses amis et a consenti à publier en brochure son "Canada sous la Domination Anglaise" analyse historique d'une période de l'histoire du Canada que nous avons donnée à nos lecteurs il y a quelque temps. Le travail de M. de LaBruère se recommande suffisamment par lui-même et il est inutile pour nous de dire que, mise en brochure, cette analyse peut en se répandant

parmi le peuple du Bas-Canada, produire d'excellents résultats.

" Il est un fait malheureusement trop vrai, c'est que le canadien ne connaît pas l'histoire de son pays; nous ne savons pas ce qu'étaient nos ancêtres, nous ignorons trop leurs vertus et leur noble désintéressement pour pouvoir les suivre. Nous avons besoin d'étudier notre histoire. La majorité de la population ne peut avoir la faculté de parcourir les longues pages de notre histoire, écrite par les enfants du pays; une belle lecture, si même elle pouvait se procurer ces ouvrages, lui serait impossible à cause du défaut de temps. L'analyse de M. De LaBruère possède entre autres mérites celui de réunir en un cadre étroit un abrégé fidèle d'une des périodes les plus intéressantes de notre histoire.

" Un tel ouvrage devrait surtout se trouver entre les mains de la jeunesse et nous suggérons aux commissaires et inspecteurs d'écoles de le donner en prix aux enfants. Les enfants n'oublient jamais ce qu'ils ont vu et les impressions premières se gardent toujours très profondément. L'enfant qui connaît son pays l'aime et il ne le connaît qu'en autant qu'il sait son histoire. S'il a commencé bien jeune à étudier cette histoire il continuera dans la suite et ne sera satisfait que lorsqu'il la connaîtra d'une manière complète. On ne peut placer avec avantage entre les mains d'un enfant un ouvrage volumineux; mais une petite brochure, contenant l'abrégé d'un ouvrage plus considérable, pourrait satisfaire plus ses goûts tout en l'instruisant davantage.

" La brochure que va publier M. de LaBruère devra se trouver parmi les quelques volumes favoris et nécessaires du cultivateur. Elle contient le récit d'une belle époque de notre histoire et fournit des appréciations dans lesquelles l'esprit le dispute à la justesse d'appréciation et à la vérité.

" La brochure sera bientôt prête à être mise en vente. Elle formera quelques pages du format du *Feuille Canadienne* ou des *Soirées*. Une liste de souscription est déposée à ce bureau; nous invitons les amis de la littérature nationale et de l'instruction de la jeunesse à venir donner leurs noms ou à nous envoyer leurs souscriptions."

Nouvelles du Mexique.

Les dernières nouvelles du Mexique, venues par voie des Etats-Unis, nous apprennent que l'armée française a commencé, le 19 février, à marcher sur Puebla. Le général Forey est parti le 23 et Saligny et Almonte le 25. On s'attendait que l'attaque contre Puebla aurait lieu le 1er mars. Puebla est défendue par 24,000 Mexicains sous les ordres d'Ortega et par le corps d'armée le Comonfort, d'un effectif de 8,000 à 10,000 hommes.

Les 400 Egyptiens, mis au service de la France par le vice roi d'Egypte, sont arrivés au Mexique. La traversée a eu un mauvais effet sur leur santé et 100 sont à l'hôpital.

Nouvelles de St. Domingue.

Une révolution est imminente à St. Domingue. Deux districts se sont révoltés sous les ordres du général Lucas. Des troupes ont été envoyées de Porto-Rico et de Santiago de Cuba sur le théâtre de la révolte.

Etats-Unis.

Les dernières dépêches nous apportent la rumeur de l'évacuation de Vicksburg par les confédérés. Cette nouvelle a besoin de confirmation; car on ne doit pas raisonnablement s'attendre à ce que l'armée du Sud laisse tomber sans coup férir cette citadelle à la défense de laquelle on travaille depuis si longtemps.

Il paraît que l'armée du Potomac va enfin se mettre très prochainement en mouvement. On dit qu'elle va marcher tout droit sur Richmond par le chemin le plus court. Le général en chef Hooker se fait fort d'arriver au pas de course jusque sous les murs de la capitale confédérée. Nous verrons s'il sera plus heureux que Burnside et McClellan.

L'importance de Vicksburg.

La lutte qui se prépare devant Vicksburg donne à l'article suivant, emprunté au *Phare des Laes*, une grande actualité. On comprendra pourquoi les gens du Sud tiennent tant à conserver cette place forte, tandis que les gens du Nord ont si à cœur de s'en emparer :

La perte de Vicksburg infligerait à la cause de la rébellion un coup plus rude et plus fatal que la perte de toute autre ville; il vaudrait mieux pour Jeff. Davis perdre dix Richmond qu'un Vicksburg, et Jeff. Davis le sait parfaitement bien; aussi a-t-il résolu de garder Vicksburg à tout prix. Il faudra une force immense et une lutte désespérée pour l'enlever aux rebelles, mais sa possession vaudra bien des fois ce qu'elle aura coûté. Le bon moment pour s'en emparer, c'était en juin dernier, lorsque les flottes réunies de la Nouvelle-Orléans et de Memphis le bombardèrent et furent si près de réussir. Depuis cet échec, les rebelles ont immensément fortifié cette clé du fleuve, et y ont logé une puissante armée.

Vicksburg tombé, la Confédération du Sud se trouve irrévocablement coupée en deux. Le Texas, la Louisiane, l'Arkansas et le Missouri seront séparés de Richmond, et ne pourront plus en recevoir ni renforts

ni munitions. De Cairo au golfe du Mexique, les canonniers fédéraux régneront sur le Mississippi, feront taire toute batterie rebelle sur ses bords, disperseront les guerillas et brûleront les villes qui leur serviront de repaires. La moitié des forces employées au siège de Vicksburg pourra, après sa chute, chasser les rebelles de tout le pays à l'Ouest du grand fleuve, tandis que l'autre moitié reprendra l'Etat du Mississippi et pacifiera le Tennessee. Alors l'Ouest aura accompli pleinement le rôle qui lui était assigné dans la défaite de la rébellion. Il aura arraché aux serres de Jeff. Davis la Virginie occidentale, le Kentucky, le Tennessee, le Mississippi, le Missouri, l'Arkansas, la Louisiane, le Texas, le Territoire Indien, le Nouveau-Mexique et l'Arizona.

En retour quelle sera la récompense de l'Ouest? La libre navigation du Mississippi, c'est-à-dire une récompense inestimable et presque indispensable à son existence. Cette liberté de navigation est la condition qui garantit à l'Ouest le bon marché de ses transports à l'Océan. A la vérité, il n'y a plus qu'un dixième de ses produits qui descendent le fleuve, mais la seule possibilité de leur faire prendre cette voie empêche les taux exorbitants de s'établir sur les grandes lignes de l'Est, vers New-York, Philadelphie, Baltimore et Boston. Quand les chemins de fer, les canaux et les armateurs des lacs élèvent leurs prétentions, le fret s'embarque sur le Mississippi et prend sa route vers le Sud. Alors le bon sens et la modération ramènent les prix de transport à des termes raisonnables. C'est là une protection pour l'Ouest contre le monopole et les extorsions. La libre navigation du fleuve augmente pour le fermier le prix de tout ce qu'il produit, et diminue le prix de tous les articles qui lui viennent des manufactures de l'Est ou de l'Europe. Toute économie sur les frais de transport est un double bénéfice pour les classes agricoles. Un boisseau de maïs qui rapporte 15 cents au fermier de l'Illinois, quand le fleuve est fermé, lui en donne de 30 à 40, quand il est ouvert. Nous évaluons à 60 millions par an la valeur de la route du Mississippi, comme moyen de concurrence, pour la population de l'Ouest. C'est là à peu près ce qu'a dû coûter aux dix Etats de cette région, Kentucky et Missouri compris, la fermeture de la navigation l'année dernière, sous le double rapport de la diminution de valeur de leurs produits, et de l'augmentation sur les articles de consommation. Ce chiffre représente l'intérêt à 6 p. c. de mille millions; c'est à peu près l'intérêt de la dette nationale.

Le peuple de l'Ouest aurait plus d'avantage à payer les frais de la guerre qu'à consentir à une paix qui laisserait aux rebelles la disposition du bas Mississippi. La perte d'une navigation sans entraves réduirait la valeur de la propriété, dans l'Ouest, d'au moins un billion de dollars. Une hypothèque de ce montant sur l'ensemble de ces propriétés, avec un service d'intérêt à 6 p. c. ne serait pas une charge plus grande que la possession des bouches du fleuve par une puissance rebelle ou étrangère. Les démocrates séparatistes ne désirent ni la prise de Vicksburg, ni l'ouverture du Mississippi, parce que cela dérangerait leurs calculs. Ils voudraient faire la paix avec les rebelles en leur laissant entre les mains le fleuve au-dessous de Memphis, dans l'espoir de gagner l'Ouest à leur cause et de l'annexer à la confédération du Sud. Ils pensent que, dans le but unique de s'assurer la libre navigation du fleuve, le peuple de l'Ouest accepterait presque toutes les conditions que les rebelles lui dicteraient. Sous ce rapport et au point de vue politique, la prise de Vicksburg et la conquête du fleuve sont des nécessités de l'importance la plus vitale.

Dans le sénat américain, parmi les aveugles politiques qui, un bandeau d'égoïsme et d'amour-propre sur les yeux, poussent le Nord à la plus désastreuse comme à la plus inutile des guerres civiles, il s'est trouvé un homme qui a eu le courage de jeter un regard rétrospectif sur l'œuvre de carnage et de sang que poursuit depuis deux ans, avec un entêtement inouï, le gouvernement Lincoln, qui a osé sonder le gouffre vers lequel le gouvernement fédéral se dirigeait. Les terribles révélations de M. Vallandigham auraient dû pourtant donner à réfléchir aux plus fanatiques partisans de la guerre. Mais il est sans doute écrit dans les décrets de la Providence que la république fédérale boira jusqu'à la lie la coupe des châtiements, quelle devra expier jusque dans le sang de son dernier enfant on mépris de toute loi divine et humaine; et les éloquentes paroles de M. Vallandigham n'ont pas été écoutées.

Voici un extrait du magnifique discours de M. Vallandigham. Nous engageons ceux de nos lecteurs qui désirent s'édifier sur le résultat de la guerre américaine, en tant que le Nord y est concerné, à lire attentivement ces éloquentes et franches paroles.

Après avoir décrit les immenses développements et les gigantesques proportions que la guerre en si peu de temps avait acquises, l'orateur s'écrie :

" Ainsi, argent et crédit, vous avez tout donnée avec profusion et prodigalité ! Et les hommes ont si manqué ? Plus d'un million a couru aux armes ! Soixante-quinze mille d'abord, et le pays recule, effrayé devant ce nombre immense; puis quatre-vingt-trois mille de plus furent mis en réquisition, et 310,000 répondirent à l'appel. Le Président en demanda ensuite 400,000, et le Congrès, dans sa généreuse confiance, lui en donna 500,000; et, pour n'être pas surfait, il en prit 637,000. La moitié de ce contingent fondit dans la première campagne; le Président demanda 300,000 hommes de plus pour la guerre et alors ordonna la conscription de 300,000 hommes de plus pour neuf mois. Les armées fabuleuses de Xerxès étaient dépassées; et cependant la victoire restait étrangement fidèle aux drapeaux de l'ennemi. De Great Bethel à Vicksburg, le prix de la bataille n'a pas été pour les forts. Toutefois chaque désastre, excepté le dernier, a été suivi d'un appel de nouvelles troupes, et chaque fois, jusqu'à présent, elles ont été promptement fournies.

Depuis le commencement, la guerre a été

conduite comme une campagne politique, et cela a été la folie du parti au pouvoir d'avoir presumé que les nombres seuls triompheraient dans la lutte, non par le serutin, mais sur le champ de bataille, par le mousquet et l'épée. Des masses, vous en avez eu sans compter : la plus vaste des armées, la mieux commandée, la mieux équipée, la mieux nourrie, la mieux vêtue, composée d'hommes braves, bien organisés, bien disciplinés. Une marine aussi, non pas peut-être la plus formidable, mais la plus nombreuse et la plus vaillante; et, à coup sûr, la plus dispenseuse du monde; vous l'avez lancée contre un ennemi qui n'avait absolument aucune marine.

Avec 20 millions de population, tous les éléments de puissance et de force à votre disposition, pouvoir, patronage, influence, unanimité, enthousiasme, confiance, crédit, argent, hommes, une armée et une marine les plus vastes et les plus nobles qui aient jamais foulé un champ de bataille ou vogué sur les mers, avec appli presque servile de chaque Et, de chaque comté, de chaque municipalité au Nord et à l'Ouest, avec un Congrès prompt au moindre signe de l'Exécutif, sans ombre d'opposition à l'intérieur, avec un pouvoir arbitraire que ne le czar de Russie, ni l'Empereur d'Autriche n'osent exercer, eh bien, après deux ans presque révolus de la plus vigoureuse poursuite de guerre dont l'histoire fasse mention, après plus d'escarmouches, plus de combats, plus de batailles qu'Alexandre, César ou Napoléon l'en ont jamais livrés dans cinq années quelconques de leur carrière militaire, vous avez complètement, notoirement, désastreusement, je ne dirai pas ignominieusement, échoué dans la soumission de dix millions de rebelles, que le peuple du Nord et de l'Ouest avait été apprès par vous non seulement à haïr, mais à mépriser.

Rebelles, ai-je dit? Oui, vos pères furent des rebelles, ou vos grands-pères. Celui qui du haut de cette tour (*montrant le portrait de Washington*) jette de si tristes regards sur nous, les gardiens faux déguisés et imbéciles de la grande république qu'il a fondée, était un rebelle. Et maintenant, nous qui avons été bercés dans la rébellion, qui avons sympathisé et fraternisé avec toutes les insurrections qui ont éclaté sur tous les points du globe, nous irions, Dieu nous pardonne, faire du mot de rebelles un reproche? Rebelles ils sont certainement; mais grâce à votre impudence et à votre folie, les efforts persistants et merveilleux de la guerre la plus gigantesque des temps modernes n'ont servi de rien pour les écarter, tout séparés qu'ils sont du monde entier par votre blocus et réduits à leur propre courage et à leurs propres ressources. Et cependant ils devaient être conquis et subjugués en six semaines ou en trois mois! Monsieur, non jugement s'est fait et exprimé dès le début. Je l'ai appris de Chatham : " My lords, vous ne pouvez conquérir l'Amérique." Et vous, vous n'avez pas conquis le Sud et vous ne le conquerriez jamais. Ce n'est pas dans la nature des choses possibles, bien moins encore sous vos auspices. De l'argent, vous en dépensez sans limites; du sang, vous l'avez versé comme de l'eau. Défaites, dettes, taxation, sépulture, voilà vos trophées! En vain le peuple vous a donné ses trésors; en vain le soldat vous a donné sa vie. Guerre, taxe, émancipation, a dit le représentant du Maine, M. Pike, à la dernière session, que telle soit la trinité de notre salut. C'est devenu, monsieur, la trinité de votre damnation profonde. La guerre pour l'Union est devenue, en vos mains, l'échec le plus sanglant et le plus coûteux. Le Président l'a confessé le 22 septembre, solennellement, officiellement et sous le large sceau des Etats-Unis. Et il a depuis renouvelé la confession. Les prêtres et les rabbins de l'abolition lui ont appris que Dieu ne ferait pas prospérer une pareille cause. La guerre pour l'Union a été abandonnée; la guerre pour le nègre a ouvertement commencé, et avec des bataillons plus forts qu' auparavant. Avec quels succès! que les morts de Fredericksburg et de Vicksburg nous le disent.

Et maintenant, monsieur, cette guerre peut-elle continuer? D'où tirera-t-on l'argent nécessaire? On prendra-t-on les hommes? Pouvez-vous emprunter? à qui? Pouvez-vous taxer davantage? Le peuple le supportera-t-il? Attendez d'ailleurs que vous ayez collecté ce qui a déjà été imposé. Combien de millions de plus de monnaie légale, aujourd'hui à quarante-sept pour cent au-dessous de la valeur de l'or, allez-vous mettre à flot? Des hommes s'enrôleront-ils aujourd'hui, à n'importe quel prix? Ah! monsieur, il est plus facile de mourir chez soi. Je vous demande pardon; je crois que je ne déourage pas les enrôlements. Si je le fais, arrêtez donc d'abord Lincoln, Stanton et Halleck, et quelques-uns de vos généraux, et alors, alors seulement je me rétracterai. Demandez à la Nouvelle-Angleterre, New-York, demandez au Massachusetts. Où sont les neuf cent mille hommes? Ne demandez pas à l'Ohio, ni au nord-Ouest : ils vous ont pris au sérieux et vous ont tout donné, tout, plus que vous ne demandiez. Le deuil est maintenant dans toutes les maisons la tristesse dans tous les cœurs.

Mais cette guerre doit-elle continuer? Je réponds, non; pas un jour! pas une heure! Eh bien alors, nous nous séparons? Je réponds de nouveau, non! non! Qu'arrivera-t-il donc? C'est ici, monsieur, que j'arrive au problème le plus grand et le plus sublime qui puisse se présenter à l'homme d'Etat, et puisse le Dieu du ciel, source de lumière pour les cœurs et les esprits, me donner assez de clarté, de sagesse et de force pour explorer et relever, à travers les ténèbres, l'avenir, incertain encore, mais possible de ce pays!

On lit dans le *Globe* de Londres :

" En Pologne, les villes principales et les postes militaires sont seuls au pouvoir des Russes. Les lignes par lesquelles il pourrait arriver des secours à l'armée russe d'occupation en Pologne sont au pouvoir des patriotes. Ils s'interposent ainsi entre les Russes de Pologne et de Saint-Petersbourg, de la Russie centrale et des provinces de la mer Noire. Des secours ne peuvent être donnés que par un immense développement et une grande concentration de forces dirigées par la tactique militaire, ou par l'aide et l'intervention directe des troupes du roi de Prusse. Ainsi, dans un mois de résistance, les Polonais ont obtenu un éclatant succès; ils ont réussi à isoler l'armée d'occupation russe et à prouver que, pendant ces longues années de quietude apparente, la vieille Pologne n'était pas morte, mais endormie. Quant à la Prusse, sa position politique en Europe est semblable à celle de la Russie en Pologne; elle est isolée de toutes les sympathies libérales et réprouvée comme elle le mérite."

On lit dans la Presse :

" M. Pisanelli, ministre des cultes, sert de compère à l'abbé Passaglia. Une circulaire de ce ministre, en date du 4 janvier 1863, n° 762, adressée à divers supérieurs ecclésiastiques, leur annonce que le P. Passaglia vient de publier un nouveau journal, la Paix, destiné à défendre et à propager, sous une forme populaire, les principes exposés dans son autre journal, le Médiateur. " Le gouvernement du Roi, dit la circulaire, désire que ce journal se répande dans tout le royaume, et particulièrement chez les ecclésiastiques; " enfin, le ministre prie les supérieurs de faire les démarches nécessaires auprès des chefs d'ordres monastiques, afin qu'ils s'abonnent au dit journal.

" Un dernier détail : les fonds produits par les abonnements seront transmis au ministère de la justice ! " " Tout commentaire est superflu. "

La santé du Prince Alfred va de mieux en mieux. Une correspondance adressée de Malte, à l'European Times, dit que l'Archevêque catholique romain de Malte s'est montré très empressé d'envoyer chercher à bord du St. George des nouvelles de l'état du Prince.

FAITS DIVERS.

— Les Dames Religieuses du Bon Pasteur accèdent réception avec reconnaissance d'un quart de saumon confisqué, par les mains de M. le commandant Fortin.

EVENEMENTS DE DETROIT.—Une dépêche télégraphique donne les détails suivants sur les suites de l'éclatouffée de Detroit, et l'état des esprits dans cette ville.

Parmi les individus arrêtés comme impliqués dans la récente émeute, se trouve un nommé Bryant Croghan, qui avait menacé de couper les tuyaux de la pompe à vapeur si elle essayait d'éteindre le feu mis aux maisons des nègres.

Un homme de couleur arrêté par la police avec un pistolet chargé sur lui, a déclaré qu'il avait l'intention de tuer le premier Irlandais qu'il rencontrerait.

On dit que les nègres ont formé le complot de se lever en masse et d'attaquer les Irlandais et les Allemands.

Les propriétaires de maisons, sans en excepter les abolitionnistes, refusent de louer des logements aux gens de couleur restés sans asile par suite de l'incendie, dans la crainte de voir détruire leurs propriétés de la même manière. Par suite, des familles entières errent par la ville sans feu ni lieu, et endurent de cruelles souffrances. Les autorités s'occupent de les secourir.

A une réunion du conseil municipal, le maire a fait un rapport circonstancié de tous les faits relatifs aux récents événements, et l'administration va prendre toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir le renouvellement de scènes semblables à celles dont la ville a été le théâtre.

LA GUERRE DU CENTRE-AMÉRIQUE.—Depuis que les républiques hispano-américaines ont conquis leur indépendance, il est difficile de dire de quel bienfait elle a été la source pour elle. Toujours en guerre les unes contre les autres, éternellement déchirées par des discordes civiles, elles représentent de petits peuples mettant en avant de grands mots pour disputer de petites choses.

L'Amérique Centrale était en paix ou à peu près depuis la capitulation de Walker à Ricás : à peine la tranquillité avait-elle été troublée par quelques dissensions au Honduras et au Costa-Rica. Il y avait lieu d'espérer qu'instruites par le passé les petites républiques centro-américaines chercheraient désormais un peu de prospérité dans les travaux de la paix. Mais le président Barrios, du San-Salvador, y a mis bon ordre. Par d'inutiles provocations, il a amené le président Carrera, du Guatemala, à lui déclarer la guerre. Barrios poursuit l'utopie de la réunion en un seul Etat de toute l'Amérique centrale, dans le but de s'en faire le chef unique. Carrera s'oppose à ce dessein, qu'il traite de chimère, et il y a apparence qu'il a raison, si l'on en juge par le sort de tous les précédents Barrios, à commencer par Morazan.

Il faut espérer que la guerre entre les Guatemalèques et les Salvadoriens ne sera ni longue ni sanglante. Quand quelques Indiens menés de force sur le champ de bataille se seront tiré un petit nombre de coups de fusil, quand des plantations auront été incendiées, et quand on aura comparé la prise de quelque hutte à celle de Sébastopol, on fera la paix. Il est vraisemblable que Barrios sera sacrifié. Carrera a sur lui l'avantage du mérite, des forces et de la puissance absolue, sans laquelle aucun chef n'a jamais rien fait dans les républiques hispano-américaines. Le Guatemala peut compter sur l'alliance du Nicaragua ; le Honduras penche pour le Salvador. Le Costa-Rica, heureusement pour lui, est en dehors de cette lutte.

Carrera a pris soin, le 21 janvier, de lancer un manifeste pour expliquer au monde et à ses concitoyens ses griefs contre Barrios. Les deux adversaires, naturellement, ne parlent que de leur amour de la paix tout en prêchant la guerre.

D'après les journaux d'outre-Rhin, on aurait fait, en Allemagne, une nouvelle découverte, consistant en une graisse qui remplacerait entièrement le beurre, et qui s'obtiendrait presque à moitié prix. Cette graisse serait préparée avec l'huile de colza purifiée, qui contient en effet tout les principes qui se retrouvent dans le beurre ; elle servirait également bien à la cuisine et à la pâtisserie. Tout

ce qui est préparé avec cette substance aurait un meilleur goût que ne donnerait le beurre. La pâtisserie surtout serait bien moins lourde et conserverait une jolie couleur.

STATISTIQUE.—On a calculé qu'en salves, politesses royales et militaires, échanges de tapages courtois, signaux d'étiquette, formalités de rade et de citadelles, lever et coucher du soleil salués tous les jours par les forteresses et tous les navires de guerre, ouvertures et fermetures des portes, etc., etc., le monde civilisé tirait à poudre, par toute la terre toutes les vingt-quatre heures, cent cinquante mille coups de canons inutiles. A. 6 fr. le coup de canon, cela fait neuf cent mille francs, par jour, ce qui fait par an trois cent millions qui s'en vont en fumée.

ANNONCES NOUVELLES.

Départ des Malles, ligne canadienne.—J. Sewell. Do do ligne Cunard.—J. Sewell.

COMMERCE.

LISTE DE FONDS ET D'ACTIONNÉS.

Table with columns: BANQUES, Montant des actions, Payé, Divid. des derniers mois, Prix de clôture. Includes entries for Québec, Banque Nationale, Montréal, B. N. America, Commercial, City, Upper Canada, etc.

Table with columns: COMPAGNIES DE GAZ, COMPAGNIES D'ASSURANCE, Gouvernement, Acqd. Mont., Bonds de la cité de Montréal, etc.

Table with columns: Change sur Londres, Change sur New-York, Argent à 3 pour cent d'escompte, N. B. L'intérêt accru sur les Bonds et Débitants, etc.

REMARQUES.—Banques.—Les prix ont légèrement baissé. La Banque Nationale—pas de vendeurs. Montréal—avance à 114 par suite de bonnes demandes. B. N. America—très peu sur le marché. City—on peut s'en procurer à 97. Haut-Canada—pas de transactions. Commerciales—ventes inactives. La Banque du Peuple—bon nombre d'actions offertes ; on peut s'en procurer à 1/2 par cent meilleur marché que la semaine dernière. Toronto—pas d'offertes. Compagnies de Gaz.—Québec—pas de transactions ; demandes à 112. Montréal—cotes nominales. Toronto—pas de transactions. Compagnies d'Assurance.—De Québec contre le Feu—pas de ventes depuis quelques semaines ; demandes d'actions ; les actionnaires ne se soucient pas de vendre. Maritime de Québec—quelques ventes au pair, y compris le dividende. Compagnie Richelieu.—En demande ; pas de vendeurs. Compagnie du Télégraphe de Montréal—on ne peut pas se procurer d'actions à un taux raisonnable. Bonds.—Bonds du gouvernement—pas de transactions. Havre de Québec—quelques bonds de 8 ans offerts. Cité de Québec—ventes lourdes. A quebec de Québec—quelques 6 par cent offerts. Pas de changement dans les autres bonds ou fonds. Change sterling—taux sans changement. Change sur New-York.—Par suite des fluctuations dans le prix de l'or, les taux sont très irréguliers.

W. A. CURRY, Courtier, Bâtisses Gowan, rue St. Pierre. Naissance.—A Deschambault, le 11 du courant, à la demeure de son père, F. Hamelin, écuyer, J. P., la dame de T. C. de Lachevrotière, écuyer, arpenteur, de Lotbinière, a mis au monde un fils. Décès.—Le 17 de mars, à l'âge de 20 ans, François-Elzéar Audibert, fils de sieur Frs. X. Audibert, menuisier entrepreneur. Ses funérailles auront lieu vendredi, le 20. Le convoi laissera au domicile, rue Notre-Dame des Anges, St. Roch, No. 47 à 84 heures précises. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dimanche matin, à l'âge de 67 ans, M. J. B. Marlet, ancien marchand du faubourg St. Jean. Il a été inhumé hier à Saint-Augustin.

A Saint-Roch, le 14 du courant, dame Geneviève Pepin dit Lachance, veuve de feu sieur Jean Guéard, à l'âge de 91 ans et 2 mois. Elle laisse pour la regretter une nombreuse famille composée de 14 enfants, 81 petits enfants et 31 en arrière petits-enfants ainsi qu'un grand nombre d'amis qui en garderont un long souvenir.

Le 15 du présent à Saint-Charles, comté de Bellechasse dame Suzanne Marceline l'habot, âgée de 42 ans, épouse de Chs. Fournier, écuyer, J. P. Bonne épouse, bonne mère, elle laisse un nombreux cercle de parents et d'amis qui conserveront longtemps le souvenir de ses vertus chrétiennes.

A la Canadière, le 14 du courant, après une longue et douloureuse maladie supportée avec résignation à la volonté de Dieu, Marie-Céline Laidière, âgée de 16 ans.

Au presbytère de l'Île-Verte, le 16, M. Cléophas Parent, instituteur de l'école modèle de cette paroisse, natif de Beauport, ancien élève de l'École Normal Laval, âgé de 24 ans. Doué de bons talents d'une grande aptitude pour l'enseignement et d'un tempérament robuste, il voyait devant lui un avenir modeste et laborieux, mais heureux et honorable, lorsque quelques jours de maladie sont venus briser ses espérances terrestres et celles de sa famille césolée. Il sera inhumé vendredi à 8 h. à Beauport. Il appartenait à la Société St. Joseph. Prix-pour-lui.

Malle pour l'Angleterre, PAR LA LIGNE CANADIENNE. Bureau de Poste de Québec, 16 mars 1863. UNE Malle pour l'Angleterre, par la ligne canadienne, sera close à ce bureau, VENDREDI, le 20 courant, à MIDI. J. SEWELL, Maître de Poste. Québec, 18 mars 1863. 590

Malle pour l'Angleterre, PAR LA LIGNE CUNARD. Bureau de Poste de Québec, 16 mars 1863. UNE Malle pour l'Angleterre, par la ligne Cunard, via New-York, sera close à ce bureau, SAMEDI, le 21 courant, à 3 h. P. M. J. SEWELL, Maître de Poste. Québec, 18 mars 1863. 591

Malle pour l'Angleterre, PAR LA LIGNE CUNARD. Bureau de Poste de Québec, 16 mars 1863. UNE Malle pour l'Angleterre, par la ligne Cunard, via New-York, sera close à ce bureau, SAMEDI, le 21 courant, à 3 h. P. M. J. SEWELL, Maître de Poste. Québec, 18 mars 1863. 591

AVIS. LES personnes endettées envers l'ancien propriétaire du Canadian, E. R. FRENCH, écr., pour abonnements, annonces, etc., etc., jusqu'au 1er avril 1863, sont priées de payer d'ici au 1er avril prochain. Tout compte qui ne sera pas réglé après cette date sera poursuivi sans délai. C. A. P. PELLETIER, À VOCAL. No. 22, rue St. Louis. Québec, 16 mars 1863. 589-1m

AVIS. LES personnes endettées envers l'ancien propriétaire du Canadian, E. R. FRENCH, écr., pour abonnements, annonces, etc., etc., jusqu'au 1er avril 1863, sont priées de payer d'ici au 1er avril prochain. Tout compte qui ne sera pas réglé après cette date sera poursuivi sans délai. C. A. P. PELLETIER, À VOCAL. No. 22, rue St. Louis. Québec, 16 mars 1863. 589-1m

FLORE CANADIENNE, PAR M. l'Abbé PROVANCHER, PRIX : — \$4 les deux volumes. VENDRE chez T. H. HARDY, rue La Fábrique, Haute-Ville, et JOS. DARVEAU, rue Lamontagne, Basse-Ville. Québec, 13 mars 1863. 586-3f

Journal des Maîtrises REVUE DU CHANT LITURGIQUE ET DE LA MUSIQUE RELIGIEUSE. Directeurs : MM. J. D'ORTOUE & FÉLIX CLÉMENT. Éditeurs : MM. ADRIEN LE CLERC & CIE.

CE journal qui a su conquérir les sympathies et le patronage d'innombrables lecteurs et d'un grand nombre de personnes considérables, non-seulement en France, mais encore à l'étranger, et sur-tout en Italie et en Belgique, a déjà consacré quelques articles au progrès de l'art musical en Canada. Chaque numéro contient une feuille de texte, et des morceaux de chant ou d'orgue, empruntés aux chefs-d'œuvre classiques, ou composés expressément par des maîtres contemporains. Le journal paraît le 15 de chaque mois. CONDITIONS D'ABONNEMENT : Un an, 12 livraisons, renfermant au moins 48 pages de musique :—\$4.00—Texte seul : \$2.00. On s'abonne, à Québec, chez le soussigné, LEGER BROUSSEAU.

Contrat de la Malle. DES SOUMISSIONS adressées au maître général des Postes, seront reçues à Québec, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 20 Mars prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté durant la saison de navigation de 1863, entre MONTREAL et QUEBEC. Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé peuvent être vus et des blancs de soumission obtenus aux bureaux de poste de Québec, et Trois-Rivières et aux bureaux des Inspecteurs à Montréal et Québec. EDWIN KING, Inspecteur des B. P. Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste. Québec, 23 février 1863.

AVIS. Le soussigné désirerait acheter quelques actions de LA BANQUE NATIONALE. Les personnes qui en ont à vendre sont priées de l'en informer. ELZEAR BROUSSEAU, Québec, 20 février 18-3 7, Rue Buaide.

A LOUER. UN CHANTIER pour la Construction des vaisseaux, avec bâtisses nécessaires, situé à la Pointe-aux-Trembles, près de l'église. S'adresser à EUG. LARUE, ECR., Sur les lieux. 19 janvier 1863. 540-6m-p

VIN DE GINGEMBRE DE qualité supérieure, venant d'être reçu. A vendre par JOHN TEAFFE, Québec, 16 janv. 1863.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTMAGNY. Bureau du Prothonotaire. Montmagny, 10 mars 1863.

NOUS donnons avis qu'en vertu de notre ordonnance en date de ce jour, promulguée en l'absence du juge, le procès-verbal d'enchère et de vente préalable des immeubles et coupe de bois ci-après désignés, a été déposé en notre bureau afin d'y recevoir des sur-enchères pendant six semaines, après quoi il sera donné un titre de vente au plus haut enchérisseur ou sur-enchérisseur d'icelui, aux conditions mentionnées dans le dit procès-verbal.

Les dits immeubles et coupe de bois appartenant à la communauté de biens qui a existé entre feu Charles Lacasse, en son vivant cultivateur de la paroisse de St. Michel dans le dit district et dame Marie Desanges Gaudron dite Larocheville son épouse, consistant en : 1° Une terre située en la troisième concession de la dite paroisse St. Michel, contenant cinq arpents de front, dont deux arpents ont treize-trois arpents de profondeur en pente, et trois arpents ont treize-huit arpents de profondeur, plus ou moins, bornée au nord à Bénoni Couture, la rivière Boyer et à Antoine Gagnon, au sud à Romain Lebrun dit Carrier, Joseph Bissonnette et au circuit de terre ci-bas désigné, au nord-est à Charles Dumas, au sud-ouest au dit Joseph Bissonnette, Thomas Breton et Natoire Marcoux, avec deux maisons, deux granges et autres accessoires et dépendances ; 2° Un circuit de terre situé en la quatrième concession de St. Michel, de deux arpents et demi de large sur un arpent et demi de profondeur, le tout plus ou moins, tenant au nord à la terre sus-désignée, au sud à Paul Martineau, au nord-est à Charles Dumas, au sud-ouest à Romain Lebrun dit Carrier, sans aucuns bâtiments ; 3° La coupe de bois sur quatre perches de terre de large, et plus s'il s'y trouve, sur vingt arpents de profondeur, situés en la quatrième concession de St. Michel, au lieu appelé Maska, tenant au nord-est à Edouard Letellier, au sud-ouest à Cyprien Gagnon, au nord à Paul Fradet, et au sud aux tenanciers de St. Rhipimé. La vente finale aura lieu dans ce bureau, MERCREDI le vingt-deuxième jour d'AVRIL prochain à DIX heures du matin. A. BENDER, P. C. S. M. 16 mars 1863. 588-3f-1ps

AVIS. A la personne qui a laissé une PIERRE contenant du MINÉRAL DE CUIVRE, au Bureau de M. O'FARRELL, la semaine dernière : Si vous voulez m'envoyer votre adresse, vous serez informé d'une chose très avantageuse pour vous. J. O'FARRELL. Québec, 13 mars 1862. 585-3

GRAND SACRIFICE ! GRAND SACRIFICE ! VENTE POUR CLORE. Succession Crémazie, Littérature, Livres de prières et de Théologie, objets de Fantaisie, Parfums, Vins et liqueurs de toute espèce, etc. LES Syndics de la succession Crémazie désirant clore les affaires de la dite succession le 15 AVRIL prochain ont résolu de faire une nouvelle réduction sur les fonds qu'ils ont encore en mains. A partir de ce jour le tout sera offert en vente à un prix bien au-dessous du prix coûtant. Québec 4 mars 1863. 577-1m

CHARBON ET COKE. 1000 CHAUDRONNES DE CHARBON à Engin. 600 Chaudronnes de Charbon (Nuts) de New Castle. — ACUSI — 200 Chaudronnes du meilleur Coke anglais. A vendre en lots à la convenance des acheteurs, Par WM. DINNING & CIE. Québec, 13 mars 1863. 587-3f

MORUE FRAICHE. VENANT d'être reçu un lot choisi, prix 2d la livre. A vendre par JOHN TEAFFE, 20, Rue St. Jean. Québec, 20 février 1863.

FINNAN HADDIES. (Préparés par T. McEwan.) VENANT d'être reçu et à vendre par JOHN TEAFFE, 20, rue St. Jean. Québec, 20 fév. 1863.

Briques à Feu ! Briques à Feu ! A VENDRE. 60,000 BRIQUES A FEU des meilleures marques : RAMSAY, CAR, M. J. & CIE. JOSEPH ARCHER, 62, rue St. Paul. Québec, 11 février 1863. 583-1ps-3f

BIÈRE AMÈRE. 100 DOUZAINES de bouteilles de BIÈRE AMÈRE de Dow de Montréal. A vendre par JOHN TEAFFE, 20, rue St. Jean. Québec, 9 mars 1863.

HUITRES ! HUITRES ! HUITRES ! Venant d'être reçu par l'Express 30 DOUZAINES d'HUITRES en canistres et en baricots. A vendre par JOHN TEAFFE, 20, rue St. Jean. Québec, 9 mars 1863.

NOIX-COCO. REC, un lot choisi de noix-coco fraîches. A vendre par JOHN TEAFFE, 20, rue St. Jean. Québec, 20 fév. 1863.

DATES FRAICHES D'ARABIE. VENANT d'être reçues et à vendre par JOHN TEAFFE, 20, rue St. Jean. Québec, 20 février 1863.

A LOUER. U 1er MAI prochain, la MAISON A DEUX étages, située au coin des rues LACHÉVROTIERE et ST. AMABLE. S'adresser à l'Asile du Bon Pasteur. 13 fév. 1863. 567

EMPRUNT DEMANDÉ. UNE FARRIQUE a besoin de plusieurs CENT LOUIS. Pour plus amples informations sur les conditions de l'emprunt, s'adresser à ce Bureau. 30 janvier 1863. 555-3m

SOUVENIR CONSACRÉ A LA MEMOIRE VÉNÉRÉE DE M. L. J. CASAULT PREMIER RECTEUR DE L'Université-Laval. CETTE élégante brochure contient un portrait photographié de l'illustre défunt et une photographie du monument élevé à sa mémoire dans la chapelle du Séminaire de Québec. PRIX : 50 CENTS. A vendre par le soussigné, LEGER BROUSSEAU, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

LE CONSEILLER DES DAMES ET DES DEMOISELLES POUR 1863. JOURNAL D'ECONOMIE DOMESTIQUE et de TRAVAUX A L'AIGUILLE. Rédigé par les sommités Littéraires et Artistiques. Tous les abonnements partent du 1er Novembre. ON NE S'ABONNE PAS POUR MOINS D'UNE ANNEE. LES ABONNEES reçoivent dans le courant de l'année : des aquarelles, des sépias, quarante feuilles de musique inédite, douze gravures de modes, deux gravures de lingerie, des planches de tapisserie coloriée, quinze cents dessins de broderie, douze feuilles de patrons grandeur naturelle pour Dames, Demoiselles et enfants, des gravure sur acier, des planches de costumes, etc., etc. Sommaire du numéro de novembre 1862.

- 1. Chronique du mois, par H. NEVIERE.
2. La mulette, par VIERRE.
3. Caserite d'une maîtresse de maison avec les Dames et les Demoiselles abonnées, par MME. JULIE FERTIAULT.
4. Modes, par BLANCHE DE SERIGNY.
5. Economie domestique des Dames.—Conseils et ouvrages divers.—Recettes : Taftettes d'Angleterre.—Moyen de dérouiller l'acier.—Moyen de garantir de la rouille le fer et l'acier.—Perles de roses.
6. Petits travaux de Dames.—Dessous de lampe en application de nacre (No. 1).—Bobèche allemande (No. 2).—Calotte grecque en soutache.
7. Explication de la planche de broderies.
8. Explication de la planche de patrons.
9. Explication des gravures de modes.
10. Explication de la planche de tapisserie.
11. Aquarelle.
12. Rébus.

- 1° UNE FEUILLE DE BRODERIE (double format).
2° UNE PLANCHE DE PATRONS pour la SAISON D'HIVER.
3° Sur planche de Patrons (PETITS TRAVAUX DE DAMES).
4° UNE GRAVURE DE MODES coloriée.
5° UNE GRAVURE DE CONFECTION et COSTUMES D'HIVER.
6° UN DESSIN DE TAPISSERIE coloriée.
7° LA PETITE REPASSEUSE (aquarelle).
8° LE JOUJOU DE BLANCHE, quadrille, par C. SERMANE.
9° ANTONIE, polka-mazurka, par J. ROUSSELOT.
10° LE REVE AU SON DU COR, par C. SERMANE.
11° MIGNONNE, valse par PAUMIER.

Prix de l'abonnement :—\$5 par an, invariablement payable d'avance. On s'abonne à Québec, chez LEGER BROUSSEAU, Agent pour le Canada. Québec, 9 mars 1863.



COMPAGNIE DES Vapeurs Océaniques de Montréal.

ARRANGEMENTS POUR L'HIVER.

Passagers inscrits pour Londonderry, Glasgow ou Liverpool.

Cartes de retour accordées à des taux réduits.

Table listing shipping routes and schedules: NORWEGIAN, HIBERNIAN, BOHEMIAN, NOVA SCOTIAN, ANGLO SAXON, NORTH AMERICAN, JURA, PERUVIAN.

Un des vapeurs ci-dessous nommés ou d'autres vapeurs partira de Liverpool tous les JEUDI, par et de Portland, tous les SAMEDI, touchant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les passagers à Londonderry et pour Londonderry.

Table with columns: De Liverpool, De Portland, listing dates and ship names.

TAUX DE PASSAGE DE PORTLAND.

Table with columns: CHAMBRES, ENTREPONT, listing rates for different cabin types.

Un chirurgien expérimenté est à bord de chaque vaisseau. Pour plus amples particularités s'adresser à ALLANS, RAE et CIE, Agents.

FRED. S. TAYLOR.

COURTIER ET AGENT DE CHANGE.

AGENT DES TERRES DE LA COURONNE.

d'Assurance et Agent Général.

BUREAU: Encoignure des rues Buade et du Fort, Québec.

A VENDRE: 10,000 piastres.

de Débitures de Cobourg, portant 8 par cent d'intérêt.

S'adresser à F. S. TAYLOR, Courtier.

CHS. E. ROUSSEAU, NOTAIRE.

Encoignure des rues Craig et du Roi, ST. ROCH.

ETABLISSEMENT CONSIDERABLE DE Marchand Ferblantier.

A l'enseigne de la Cafetière, 35, RUE ET FAUBOURG SAINT-JEAN.

Le soussigné tout en remerciant le public de la ville de Québec et des campagnes environnantes de l'encouragement et du patronage constant qu'il en a reçu, à l'honneur de l'informier qu'il vient de faire à son Etablissement des réparations considérables en l'augmentant de tous les articles de 1ère qualité qui se trouvent dans la ligne de Marchand Ferblantier.

On trouvera toujours dans son magasin outre les articles de Ferblanterie, des Poèles de toutes grandeurs et dans le dernier goût, tels que Poèles de Fantaisie pour salle à dîner, pour salon et pour corridors, ainsi que Poèles à cuisine avec tous les accessoires.

Le soussigné exécutera comme par le passé tous les ordres qu'on voudra bien lui donner pour monter les poèles et tuyaux et pour tout ouvrage en plomb, appareils à gaz, etc., à des prix très raisonnables et à la plus grande satisfaction des personnes qui lui accorderont leur patronage.

OLIVIER DESLAURIER, Québec, 12 sep. 1862. 480

BOIS A VENDRE.

Le soussigné offre à ses pratiques et au public en général: 15,000 PLANCHES de Pin et d'Épinette, de 1 pouce.

800 MADRIERS de 1 1/2 et 2 pouces. 300,000 BARDEAUX de premier choix. 2,000 PIEDS de LAMBOURDES de CEDRE.

Le tout sera vendu à des prix bien modérés. BUREAU: — En arrière de la Halle du Palais.

RESIDENCE: — No. 22 rue Sainte-Genève, faubourg Saint-Jean.

ANT. PAQUET, Marchand de Bois à Commission, Québec, 12 déc. 1862. 481

THEOLOGIE à l'usage des Gens du Monde, ou études sur la doctrine catholique, par CHARLES DE SAINT-FOL. Seconde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur, avec approbation de S. E. Mgr Gousset, cardinal-archevêque de Reims. Publié en 1861. Ouvrage en 8 volumes, reliés.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

BIOGRAPHIE DU CHEVALIER FALARDEAU

PAR EUGENE DE RIVES

CHARMANTE petite brochure d'une centaine de pages avec superbe

PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE ET AUTOGRAPHE.

PRIX: 25 CENTS.

Comme le nombre des exemplaires est peu étendu, les amateurs feront bien de se hâter.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville, vis-à-vis le Presbytère.

N. B. Se vend aussi à MONTREAL, chez MM. FABRE & GRAVEL et J. B. ROLLAND & FILS, Libraires, Québec, 28 juillet 1862.

ILLUSTRATED SCIENTIFIC AMERICAN.

Le meilleur journal de mécanique du monde.

DIX-HUITIEME ANNEE.

VOLUME VIII. — NOUVELLES SERIES

UN nouveau volume de ce journal populaire commence le 1er Janvier. Il est publié hebdomadairement, et chaque numéro contient seize pages d'informations utiles et de cinq à six gravures originales d'inventions et découvertes nouvelles, toutes préparées expressément pour ses colonnes.

AU MECANICIEN ET AU MANUFACTURIER.

Aucune personne engagée dans des entreprises de mécanique ou manufacturières ne devrait se passer du SCIENTIFIC AMERICAN. Il ne coûte que six centimes par semaine; chaque numéro contient de six à dix gravures de machines et inventions nouvelles, qui ne peuvent être trouvées dans aucune autre publication.

A L'INVENTEUR.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est indispensable à tout inventeur, non seulement parce qu'il contient des descriptions illustrées de presque toutes les meilleures inventions aussitôt qu'elles sont connues, mais parce que chaque numéro contient une Liste officielle de toutes les Patentes accordées par le Bureau des Patentes des Etats-Unis durant la semaine précédente, donnant ainsi une histoire correcte du progrès des inventions dans ce pays.

Aucune rémunération n'est demandée pour l'examen des croquis et modèles de nouvelles inventions et pour conseils sur les moyens d'obtenir une patente.

CHIMISTES, ARCHITECTES, CONSTRUCTEURS DE MOULINS et FERMIERS.

Le SCIENTIFIC AMERICAN sera pour eux un journaux très utile. Toutes les nouvelles découvertes de Chimie sont données dans nos colonnes et les intérêts de l'architecte et du constructeur ne sont pas négligés; toutes les inventions et découvertes nouvelles appartenant à ces branches étant publiées chaque semaine. Des informations utiles et pratiques qui intéressent les constructeurs et propriétaires de moulins seront trouvées dans le SCIENTIFIC AMERICAN, et ces informations il ne leur sera pas possible de les puiser à une autre source.

Des questions qui intéressent les fermiers seront discutées dans le SCIENTIFIC AMERICAN; la plupart des améliorations dans les instruments d'agriculture étant reproduits en gravures dans ses colonnes.

CONDITIONS.

Pour les souscripteurs par la maille: Trois piastres par année, ou une piastre par quatre mois. Les volumes commencent les premiers de Janvier et de Juillet.

Des copies spécimens seront envoyées gratis dans tous les parties du pays.

L'argent de l'Ouest et Canadien ou des estamille de Poste, pris pour souscriptions. Les souscripteurs Canadiens voudront bien ajouter vingt-cinq centimes de surplus pour la souscription de chaque année, pour payer le postage.

MUNX & CIE, Editeurs, 37 Park, Row, N.-Y. 17 déc. 1862. 486

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisé en trois parties, comprenant: 1o. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple; 2o. La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce; 3o. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usuels de commerce. Par un professeur de comptabilité.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INEDITES de la Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in-12. Brochées, \$0.60 reliés \$0.90.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INEDITES de la Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in-12. Brochées, \$0.60 reliés \$0.90.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INEDITES de la Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in-12. Brochées, \$0.60 reliés \$0.90.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INEDITES de la Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in-12. Brochées, \$0.60 reliés \$0.90.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INEDITES de la Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in-12. Brochées, \$0.60 reliés \$0.90.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INEDITES de la Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in-12. Brochées, \$0.60 reliés \$0.90.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INEDITES de la Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in-12. Brochées, \$0.60 reliés \$0.90.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

100,000 Dollars de Meubles.

WEIL & BRAUNSDORF, 125 et 127, Rivington street, New-York.

ATTENDU l'état des affaires, nous offrons au public toutes nos marchandises à très bas prix.

Nous avons de salons, de bibliothèques, de salles à manger et de chambres à coucher, sont faits avec les meilleurs matériaux et d'après les modèles les plus nouveaux. Toutes nos marchandises sont garanties.

Exportation pour le Canada. 24 oct. 1862. 424

Compagnie Hambourgeoise.

HAMBURG, SOUTHAMPTON, LONDRES ET LE HAVRE.

LES bateaux à vapeur en fer de la compagnie de New-York pour Hambourg via Southampton avec la maille des Etats-Unis et des passagers pour le Havre, Londres, Southampton et Hambourg comme suit: Saxonia, capitaine H. Ehlers, le 18 octobre.

Teutonia, capitaine H. Taube, le 29 novembre. Borussia, capitaine N. Fraumann, le 12 décembre. Germania, 2,600 tonnes, en construction.

Première cabine: \$115 — Seconde cabine: \$70 — Entrepôt: \$40.

S'adresser à C. B. RICHARD & BOAS, 151, Broadway, New-York. 24 oct. 1862. 423

VIN ANTI-GOUTTEUX ET ANTI-RHUMATISMA.

DE A. D'ANDURAN, MEDECIN-PHARMACIEN.

DEPUIS les siècles des pathologistes ont cherché en vain un remède qui eût un action efficace dans le traitement de la goutte et du rhumatisme articulaire aigu et chronique.

grand nombre de préparations ont été employées avec plus ou moins de succès, mais aucune n'a obtenu des résultats aussi sûrs et aussi prompts le remède que j'ai composé.

N'est-il pas merveilleux en effet de voir un tel, déliant sur son lit, se tordant dans des plus affreuses douleurs, se trouver débarrassé de son mal, presque immédiatement, par l'emploi d'une préparation.

Les affections goutteuses nouvelles sont guéries radicalement par l'usage de mon remède. Dans les anciennes, il en éloigne de plus en plus les accès et les rend très-bénins.

J'étais atteint depuis longtemps de la goutte, au point que je ne pouvais plus visiter mes malades. C'est pour me guérir de cette maladie ou tout au moins en atténuer les progrès que je composai, après bien des essais sur moi-même, mon remède, et je puis dire avec satisfaction que j'y suis parvenu.

C'est avec bonheur aujourd'hui que je peux mettre à la disposition des médecins un spécifique certain contre cette cruelle maladie.

Je l'ai offert gratis aux médecins qui ont voulu l'expérimenter, un grand nombre ont répondu à mon appel, de nombreuses et heureuses expériences ont été faites sur presque tous les points de la France.

Le gouvernement anglais, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission médicale de la guerre en a accepté cent flacons pour être employés dans les hôpitaux militaires.

MODE D'ADMINISTRATION.

Voir les prospectus qui accompagnent les flacons. Pendant l'administration du remède, il n'est pas nécessaire de s'assujettir à aucun régime particulier, l'alimentation doit être modérée, mais sans privation. On aura le soin de se couvrir chaudement pour favoriser la transpiration que ce remède provoque.

Le traitement du rhumatisme articulaire et musculaire diffère peu, il demande seulement à être continué plus longtemps; le malade aura le soin de se suspendre le remède tous les huit à dix jours, pendant deux jours, pour le reprendre en recommençant par une petite cuillerée matin soir.

Dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu, le médecin pourra, s'il le juge à propos, employer les antiphlogistiques concurremment avec mon remède.

Entre autres des nombreuses observations que je possède, j'en citerai seulement quelques-unes qui feront connaître suffisamment la valeur thérapeutique de mon remède.

Voir les prospectus.

Un arrêt rendu par la Cour impériale de Dijon, le 17 août 1854, a constaté, sur le Rapport de MM. Chevalier et O. Henry, Membres de l'ACADEMIE IMP. DE MEDECINE, et LASSAIGNE, professeur de chimie à l'École d'Alfort, experts désignés par elle pour en faire l'analyse, que l'Élixir de Guilié, préparé par Paul Gage, était un médicament perfectionné, toujours régulier dans son action; qu'il n'était point un remède secret, et que la vente en devait être autorisée.

ELIXIR DU DR. GUILLIEU

LE SEUL AUTHENTIQUE, PREPARE PAR PAUL GAGE, A PARIS, Rue de Grenelle-Saint-Germain, No. 13.

ASTHMES, CATARRHE, COQUELUCHE, RHUMES, TOUX CONVULSIVE, INFLAMMATIONS DE POITRINE, etc.—Ces affections sont le résultat d'une accumulation, dans le tissu même du poumon et sur la surface des bronches, d'une matière glaireuse, ACRE, VISQUEUSE, ÉPAISSE, qui s'est développée dans le poumon à la suite d'une inflammation. La trachée-artère est bouchée, le poumon ne se dilate plus, la respiration devient impossible. La nature cherche à expulser cette HUMEUR GLAIREUSE par des accès de toux convulsive, et le malade meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui administrer l'Élixir pour suppléer aux efforts impuissants de la nature.

APŒPLEXIE, PARALYSIE.—Le cerveau est traversé par une quantité infinie de vaisseaux sanguins et lymphatiques; il est enveloppé d'une pellicule ou membrane muqueuse, qui exsude une humeur glaireuse chargée d'entretenir cet organe dans un état d'humidité convenable. Aussitôt que, par une cause quelconque, un peu d'inflammation se développe, soit dans les vaisseaux sanguins ou lymphatiques, soit dans la pellicule ou membrane muqueuse, et que, par suite, l'humeur glaireuse se sécrète plus abondante qu'il ne convient, il y a ÉPANCHEMENT de cette humeur dans le cerveau, et, peu après, APŒPLEXIE et PARALYSIE.

Il n'y a qu'un moyen d'empêcher un pareil malheur, c'est d'user de l'Élixir de Guiliéu avant, pendant et après l'épanchement, pour le prévenir, et pour en opérer la résorption par une dérivation puissante sur le tube intestinal, s'il y a eu lieu.

BILE, MALADIES BILIEUSES, FIÈVRE JAUNE, JAUNISSE, INDIGESTIONS, CHOLERA-MORBUS, etc.—Lorsque le foie est devenu le siège d'une inflammation violente, cette inflammation se communique à la rate, à l'estomac et aux intestins par suite d'un débordement de bile dans ces divers organes. Une véritable infection purulente par la bile se développe; la jaunisse, la fièvre jaune, les fièvres putrides et bilieuses, les fièvres de marais, le choléra et les maladies pestilentielles se déclarent, les calculs biliaires se forment dans la vésicule du fiel, etc. Pour prévenir ces désordres, il faut expulser du foie la bile putréfiée par l'inflammation, au fur et à mesure qu'elle se produit, et employer à cet effet l'Élixir de Guiliéu préparé par PAUL GAGE, qui réunit, à une action purgative douce, des qualités toniques et antiputrides.

CATARRHE DE LA VESSIE.—Lorsque les urines sont surchargées d'une matière glaireuse, QUELQUES BOURBES ou ROTTE, quelquefois fétide et pour ainsi dire huileuse, cette matière irrite les parois de la vessie et y développe le catarrhe vésical. C'est à empêcher la matière glaireuse de séjourner dans la vessie et d'y pénétrer on doit user de l'Élixir de Guiliéu préparé par PAUL GAGE.

GOUTTE ET RHUMATISME.—Ces deux maladies graves doivent leur origine à une matière glaireuse, ACRE, qui s'est fixée sur les membranes synoviales des articulations et sur les apophyses qui enveloppent les muscles. Indiquer la cause de ces maladies, c'est indiquer le remède; c'est dire que l'Élixir de Guiliéu préparé par PAUL GAGE est le meilleur agent qu'on puisse employer pour soulager vite et guérir solidement. La guérison se complète par l'usage du Tissu Electro-Magnétique.

Nous pourrions passer en revue la série complète des maladies occasionnées par les glaires. Nous préférons renvoyer le lecteur au petit livre dont sont extraits les paragraphes qui précèdent, et qui se délivre gratis avec chaque bouteille d'Élixir de Guiliéu.

Chaque bouteille est entourée du TRAITE DES GLAIRES dont le dépôt légal a été fait à Paris et à l'étranger pour conserver aux auteurs et éditeurs la propriété littéraire exclusive, et chaque bouteille qui sera livrée sans être accompagnée doit être refusée comme contrefaite. Cette brochure est traduite dans toutes les langues de l'Europe.

Prix des flacons: 3 fr. 50 et 6 fr., pris à Paris, et 4 fr. 25 et 6 fr. 75 Franco pour tous les points de la Belgique.

AVIS IMPORTANT.—On annonce dans les journaux de Bruxelles, comme étant de M. Guiliéu, un Elixir préparé selon la formule de Derouart; M. Guiliéu et ses ayant-cause protestent énergiquement contre cette prétendue formule et le produit, qui sont l'un et l'autre deux mensonges destinés à tromper le public.

Tissu Electro-Magnétique approuvé par l'Académie de Médecine.

Ce Tissu doit ses propriétés curatives à la substance dont il est composé, et aux métaux de la pile voltaïque qui y sont incorporés en poudre impalpable. Son action est énergique sur l'appareil dermoïde. Il y développe une transpiration abondante, et quelquefois une éruption dérivative éminemment salutaire.

Ce Tissu est d'une solidité telle qu'il dure indéfiniment, et que l'usage en est plus économique et plus efficace que celui des papiers dits chimiques dont l'action est souvent, nulle, et qui saisissent le corps et le linge. Les médecins qui l'ont employé savent qu'il guérit souvent, ET SOULAGE TOUJOURS les Douleurs goutteuses et rhumatismales, les Névralgies de toute nature, les Migraines, les Infiltrations séreuses et hydropiques, les Inflammations de la

plevre et du poumon, etc., etc.; en un mot, toutes les affections qui se modifient par la surex citation du tissu cutané.

Tous les journaux de médecine de Paris l'ont recommandé. Prix: 5 et 10 fr. la boîte, prise Paris et 6 fr. et 11 fr. Franco pour tous les points de la Belgique.

ON TROUVE à la même adresse le TAFETAS GOMME de PAUL GAGE, pour la guérison radicale des cors, oignons et durillons, dont vingt années de succès attestent l'efficacité incontestable.—Prix: 2 fr. pour la France, et 2 fr. 25 pour la Belgique.

M. Paul Gage ayant à se plaindre de la contrefaçon, a pris la détermination d'envoyer franco son ELIXIR, son TISSU et son TAFETAS aux prix ci-dessus fixés pour toute la Belgique; les malades, en s'adressant à lui, seront donc sûrs de n'avoir que des médicaments authentiques.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

Adresses d'Affaires.

Avocats.

C. G. BERTRAND, No. 15, Rue du Pont, St Roch.

E. LeBOUTILLIER, No. 8, Rue St. Louis, Haute-Ville.

Notaires.

A. DOLPHIE TOURANGEAU, No. 42, Rue St. Joseph, St. Roch.

J. B. C. HEBERT, No. 18, Rue Ste. Famille, Haute-Ville.

J. B. DELAGE, No. 15, Rue du Pont, St. Roch.

Docteurs.

A. FRED. G. BELLEAU, No. 124, Rue et Bourg St. Jean.

T. MASCHEREAU, No. 16, Rue Ste. Famille, Haute-Ville.

E. A. H. LARUE, No. 5, Rue St. François, Haute-Ville.

F. F. DEDEKY, No. 12, Rue St. Louis.

Dentiste.

M. POURTIER, No. 15, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Pharmaciens.

J. H. MARSH. Graines en gros et en détail. Coin des rues St. Jean et du Palais.

J. E. BURKE, Dispensaire de Québec. 541

Marchands de Marchandises Sèches.

I. REINE FORTIN, coin des Rues du Pont et St. Joseph.

D. DEGUISE & ROY, coin des Rues du Pont et Desfossés.

J. & O. BEDARD, coin des rues du Pont et St. Joseph.

F. COTE, No. 324, Rue du Pont, St. Roch.

Marchands Tailleurs.

M. McAVOY, No. 45, Rue du Pont, St. Roch.

P. MOSS, No. 6, rue St. Jean, Haute-Ville.

J. LILLY & CIE, Rue Buade. 537

J. D'ARLINGTON, Civil et Militaire, coin des rues Buade et du Fort. 538

Marchandiers.

N. NICOL, No. 413, Rue du Pont, St. Roch.

O. COTE, coin du Gén. Wolfe. 539

Marchands Horlogers.

J. P. GENDRON, No. 9, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec.

C. RYRILE DUQUET, No. 1, Rue la Fabrique, maison ci-devant occupée par M. J. P. Gendron.

Marchand de Bois.

A. ANT. PAQUET, No. 22, Rue Ste. Geneviève, faubourg St. Jean.

Hoteliers.

J. N. LEFRANCOIS, No. 111, Palais.

HOTEL BLANCHARD, Carré Notre-Dame Basse-Ville.

Setters.

B. TANGUAY, N. 14, Rue St. Nicolas, Palais.

JOS. MICHAUD, No. 34, Rue du Pont, St. Roch.

J. BELANGER, Rue St. Nicolas, Palais. A vendre: poêles de 2 et 3 étages de fantaisie de cuisine, à des prix bien modérés.

EDUCATION MATERNELLE

— Simples leçons d'une mère à ses enfants sur la lecture, l'écriture, la mémoire, l'arithmétique, le grammaire, l'orthographe, la géographie, l'histoire sainte, les récréations, par MADAME A. TASTU, cinquième édition revue et corrigée. Edition illustrée de 500 vignettes. En un volume Prix, broché 188. 9d.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

LEVERSONGEUR des SOCIÉTÉS MODERNES, ou le paganisme dans l'éducation, par l'Abbé J. GAUME, vicaire-général de Nevers, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon, etc. Publié en 1851. Ouvrage en 1 volume, relié.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

AGENT DE CHANGE et COURTIER D'ASSURANCE.

Comptable et agent de terre.

3, BATISSES DE GOWEN, RUE SAINT-PIERRE QUEBEC.

Fonds, Obligations, Débitures, Billets de Change et autres de toutes espèces achetées et vendues. Emprunts négociés.

Affaires conduites avec le Département des Terres de la Couronne et autres Bureaux du Gouvernement.

26 mai 1862 243-12m

MANUEL des CONFESSEURS, composé 1o. Du prétre sanctifié par l'administration charitable et discrète du sacrement de pénit